N° 11F0019M au catalogue — N° 370
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-03437-9

Direction des études analytiques : documents de recherche

L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada

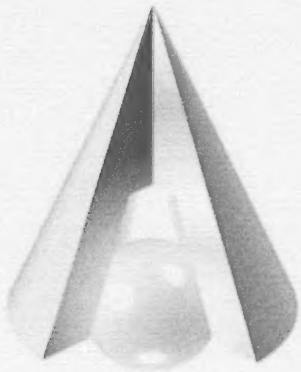

par Feng Hou et Aneta Bonikowska

Date de diffusion : Le 23 octobre 2015

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

L'avantage en matière de gains des résidents temporaires ayant obtenu le droit d'établissement au Canada

par

Feng Hou et Aneta Bonikowska
Division de l'analyse sociale et de la modélisation

11F0019M N° 370
ISSN 1205-9161
ISBN 978-0-660-03437-9

Octobre 2015

Direction des études analytiques
Documents de recherche

La série de documents de recherche de la Direction des études analytiques permet de faire connaître, avant leur publication, les travaux de recherche effectués par le personnel de la Direction des études analytiques, les boursiers invités et les universitaires associés. Cette série a pour but de favoriser la discussion sur divers sujets, notamment le travail, la dynamique des entreprises, les pensions, l'agriculture, la mortalité, la langue, l'immigration, l'informatique statistique et la simulation. Le lecteur est invité à faire part aux auteurs de ses commentaires et suggestions.

Les documents de la série sont distribués aux établissements de recherche et aux bibliothèques spécialisées. On peut accéder gratuitement à ces documents à partir d'Internet, à l'adresse www.statcan.gc.ca.

Tout en respectant la politique, les lignes directrices et les principes généraux du *Manuel de la politique administrative du Conseil du Trésor* relatifs à l'emploi du féminin dans les écrits gouvernementaux, dans les textes qui traitent de collectivités, l'emploi du masculin générique est utilisé pour des raisons stylistiques et d'économie d'espace.

Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier Stanley Kustec, Garnett Picot, Grant Schellenberg, Arthur Sweetman et Casey Warman pour leurs conseils et commentaires sur différentes questions relatives aux stratégies d'estimation et à l'interprétation des résultats. Toute erreur dans le présent document doit être attribuée aux auteurs.

Table des matières

Table des matières **4**

Résumé **5**

Sommaire **6**

1 Introduction **8**

2 Avantages potentiels d'une expérience de travail obtenue dans le pays hôte avant l'obtention de la résidence permanente **9**

3 Données et méthodes **12**

3.1 Données 12

3.2 Mesures 13

3.3 Modèles 14

4 Résultats empiriques **17**

4.1 Résultats descriptifs 17

4.2 Analyses multivariées : Comparaisons par type d'expérience antérieure acquise au Canada 24

4.3 Analyses multivariées : Rendement au chapitre des gains associé à une année additionnelle d'expérience antérieure acquise au Canada 30

4.4 Analyses multivariées : Demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique et leurs conjoints 32

5 Conclusion et discussion **36**

Bibliographie **38**

Résumé

Le présent document compare les gains initiaux et la croissance des gains des immigrants économiques qui étaient arrivés initialement en tant que résidents temporaires et qui détenaient un permis de travail ou d'études avec ceux des immigrants économiques qui sont arrivés directement de l'étranger en tant que résidents permanents. L'étude, qui s'appuie sur la Base de données longitudinales sur les immigrants, montre que le niveau de compétence associé à une expérience de travail antérieure acquise au Canada a une influence considérable sur les gains. Les résidents temporaires qui détenaient des permis de travail pour des emplois spécialisés et qui ont obtenu le droit d'établissement obtenaient des gains initiaux beaucoup plus élevés en comparaison des immigrants qui n'avaient aucune expérience antérieure acquise au Canada. Cet écart de gains se rétrécit au cours des 10 premières années, mais ne disparaît pas. En comparaison, les résidents temporaires qui détenaient des permis de travail pour des emplois non spécialisés et qui ont obtenu le droit d'établissement obtenaient des gains initiaux beaucoup moins élevés et une croissance plus lente des gains en comparaison des immigrants qui n'avaient aucune expérience de travail antérieure acquise au Canada. Les anciens étudiants étrangers qui n'avaient aucune expérience de travail antérieure acquise au Canada obtenaient des gains initiaux légèrement plus élevés en comparaison des immigrants arrivés directement de l'étranger, exclusivement en raison de leur séjour plus long au Canada.

Sommaire

Bien que la majorité des programmes de travailleurs étrangers temporaires ne comportait aucune disposition permettant aux participants de faire une demande de résidence permanente jusqu'à tout récemment, un nombre considérable de travailleurs étrangers temporaires ont obtenu le droit d'établissement depuis les années 1980. Par exemple, de 2008 à 2012, environ 32 000 travailleurs étrangers temporaires ont obtenu leur résidence permanente chaque année, ce qui représentait 13 % des arrivées totales d'immigrants ayant obtenu le droit d'établissement.

Le présent article examine les gains des immigrants économiques qui étaient arrivés initialement en tant que résidents temporaires et qui détenaient un permis de travail ou d'études, et compare ces gains à ceux des immigrants économiques qui sont arrivés directement de l'étranger en tant que résidents permanents. L'étude visait à répondre à trois questions. Tout d'abord, les immigrants économiques qui étaient initialement des résidents temporaires détenant des permis de travail pour des emplois spécialisés, des permis de travail pour des emplois non spécialisés ou des permis d'études réalisaient-ils des gains notablement plus élevés en comparaison des immigrants économiques qui n'étaient pas antérieurement des résidents temporaires? Deuxièmement, est-ce que l'avantage en matière de gains des immigrants qui avaient été des résidents temporaires reflète simplement le fait qu'ils avaient résidé au Canada plus longtemps que les autres immigrants économiques? Dans l'affirmative, il ne devrait pas y avoir de différences notables en matière de gains entre les groupes lorsque les comparaisons débutent à partir de l'année de la première arrivée (c.-à-d. l'année au cours de laquelle les personnes sont d'abord venues au Canada pour travailler ou étudier en tant que résidents temporaires ou permanents), plutôt qu'à partir de l'année de l'établissement au pays (c.-à-d. l'année au cours de laquelle les personnes sont devenues des immigrants reçus ou des résidents permanents). Troisièmement, est-ce que l'avantage en matière de gains existe seulement au cours des années initiales après l'arrivée ou l'établissement, ou se prolonge-t-il à plus long terme?

L'analyse est fondée sur la Base de données longitudinales sur les immigrants, qui combine les fiches d'établissement et les dossiers fiscaux annuels des immigrants arrivés au Canada depuis 1980. Afin de s'assurer que les immigrants avec et sans expérience de travail antérieure acquise au Canada soient aussi comparables que possible, l'étude portait sur les immigrants de la catégorie de l'immigration économique et excluait ceux des catégories du regroupement familial et des réfugiés. Ce choix s'explique par le fait que les immigrants qui possèdent une expérience antérieure de travail au Canada sont principalement admis par le biais de la catégorie de l'immigration économique. Au sein de cette catégorie, les personnes entrées au pays à titre d'aides familiaux résidents (une importante source de travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés) ou par le biais de la catégorie des gens d'affaires sont exclues. L'échantillon de l'étude se limite aux immigrants arrivés entre 1990 et 2006, qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de leur arrivée au Canada et qui avaient obtenu au moins 1 000 $ (en dollars constants de 2011) en gains d'emploi rémunéré au cours d'une année donnée. On procède à des analyses additionnelles en vue d'inclure les immigrants dont les gains étaient inférieurs à 1 000 $.

Les résultats montrent que les immigrants qui avaient eu une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada avaient un très grand avantage en matière de gains initiaux en comparaison des immigrants économiques sont arrivés directement de l'étranger en tant que résidents permanents, peu importe si la comparaison était faite à partir de l'année de l'établissement au pays ou à partir de l'année d'arrivée. Au cours de leur première année entière après l'immigration, ils avaient réalisé des gains encore plus importants que la moyenne parmi les travailleurs nés au Canada. Cet avantage est probablement attribuable en grande partie à la sélection institutionnelle sur le marché du travail, pour ce qui est du rôle des employeurs dans la sélection des travailleurs étrangers et la sélection subséquente en cours

d'emploi ainsi qu'à un phénomène d'autosélection parmi les travailleurs étrangers temporaires qualifiés. L'avantage en matière de gains des immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada, en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure de travail au pays, s'est amenuisé rapidement au cours des premières années suivant l'établissement au pays alors que le second groupe connaissait une croissance plus rapide des gains, néanmoins cet avantage n'a pas complètement disparu.

Les immigrants qui avaient à la fois une expérience de travail spécialisé au Canada et une expérience d'études avaient un meilleur rendement sur le marché du travail après leur établissement. Ils avaient un important avantage en matière de gains initiaux en comparaison des immigrants qui n'avaient aucune expérience antérieure acquise au Canada. Cet avantage diminuait graduellement au cours des 10 premières années suivant l'établissement au pays mais augmentait par la suite. Bien que leur avantage en matière de gains initiaux au moment de leur établissement était beaucoup moins important que celui des immigrants qui avaient seulement une expérience de travail spécialisé au Canada, la croissance de leurs gains était plus rapide. Ces gains surpassaient ceux des immigrants qui avaient seulement une expérience de travail spécialisé au cours des 10 années suivant l'établissement.

En comparaison, les immigrants ayant une expérience antérieure d'études au Canada mais aucune expérience antérieure de travail spécialisé au pays avaient seulement un petit avantage en matière de gains au moment de leur établissement en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada, et cet avantage était entièrement attribuable à leur séjour plus long au Canada. Les immigrants qui avaient seulement une expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada avaient réalisé des gains considérablement plus faibles au moment de leur établissement et la croissance de leurs gains était moins rapide en comparaison de celle des immigrants économiques qui n'avaient aucune expérience antérieure au pays.

1 Introduction

Bien que l'expérience de travail soit une importante caractéristique qui contribue habituellement aux perspectives de gains des personnes, de nombreux immigrants en provenance de pays en développement ne bénéficient pas de leur expérience de travail acquise à l'étranger ou sont même pénalisés pour cette expérience. En effet, plusieurs études canadiennes montrent qu'au cours des années 1990 et 2000, l'expérience de travail acquise à l'étranger par les immigrants ne donnait lieu à aucun rendement au chapitre des gains ou donnait lieu à un rendement négatif (Aydemir et Skuterud, 2005; Green et Worswick, 2010; Hou, 2013). Ce fait peut entraîner pour les immigrants une situation sans issue favorable dans laquelle ils sont incapables d'obtenir un emploi correspondant à leur niveau de compétence et de scolarité parce qu'ils n'ont pas l'expérience de travail nécessaire au Canada, mais en même temps ils sont incapables d'obtenir une expérience de travail appropriée au Canada parce qu'ils sont sous-employés.

Par contre, les immigrants qui entrent au Canada initialement en tant que travailleurs étrangers temporaires et qui par la suite deviennent des résidents permanents peuvent potentiellement éviter ce problème, ayant obtenu une expérience de travail au pays pendant leur résidence temporaire initiale au Canada. Les possibilités liées à cette pratique ont très certainement augmenté au cours de la dernière décennie. Au début des années 1970, le Canada a établi des programmes officiels de travailleurs étrangers temporaires qui mettaient l'accent sur un petit nombre de travailleurs hautement qualifiés (Vineberg, 2010). La portée des programmes de travailleurs étrangers temporaires a été limitée tout au long des années 1980 et 1990, mais elle s'est élargie au cours de la première décennie des années 2000 pour englober un plus grand nombre de travailleurs, y compris des travailleurs occupant des professions peu spécialisées (Foster, 2012). À la fin de la première décennie des années 2000, le nombre de travailleurs étrangers temporaires présents au Canada excédait le nombre annuel de résidents permanents ayant obtenu le droit d'établissement. Comme plusieurs autres pays occidentaux développés, le Canada compte de plus en plus sur les travailleurs étrangers temporaires pour combler les pénuries de main-d'œuvre à court terme (Pang, 2013). Bien que la plupart des programmes canadiens de travailleurs étrangers temporaires ne comportaient jusqu'à tout récemment aucune disposition permettant aux participants de faire une demande de résidence permanente, un nombre important de travailleurs étrangers temporaires ont éventuellement obtenu le droit d'établissement, même au cours des années 1980 et 1990[1]. Les programmes de candidats des provinces (PCP), mis en place vers la fin des années 1990, ainsi que la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), ajoutée en 2008, sont devenus deux chemins d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente (Citoyenneté et Immigration Canada, 2013b). De 2008 à 2012, environ 32 000 travailleurs étrangers temporaires ont obtenu la résidence permanente chaque année, ce qui représentait 13 % des arrivées totales d'immigrants reçus[2].

Le présent article examine les gains des immigrants économiques qui étaient arrivés initialement en tant que résidents temporaires et qui détenaient un permis de travail ou d'études, et compare ces gains à ceux des immigrants économiques venant directement de l'étranger en tant que résidents permanents. L'étude visait à répondre à trois questions. Tout d'abord, les immigrants économiques qui étaient initialement des résidents temporaires détenant des permis de travail pour des emplois spécialisés, des permis de travail pour des emplois non spécialisés ou des permis d'études réalisent-ils des gains notablement plus élevés en comparaison des immigrants économiques qui n'ont pas été résidents temporaires? Deuxièmement, est-ce que l'avantage en matière de gains des immigrants qui ont été résidents temporaires reflète simplement le fait qu'ils ont résidé au Canada plus longtemps que les autres

1. Par exemple, en moyenne, 16 000 travailleurs étrangers temporaires sont devenus des immigrants reçus chaque année au cours des années 1990, ce qui représentait 7 % de tous les immigrants reçus (Citoyenneté et Immigration Canada, 2008).
2. Ces chiffres sont dérivés des calculs de l'auteur fondés sur des statistiques publiées par Citoyenneté et Immigration Canada (2013a).

immigrants économiques? Dans l'affirmative, il ne devrait pas y avoir de différences notables en matière de gains entre les groupes lorsque les comparaisons débutent à partir de l'année de la première arrivée (c.-à-d. l'année au cours de laquelle les personnes sont d'abord venues au Canada pour travailler ou étudier en tant que résidents temporaires ou permanents), plutôt qu'à partir de l'année de l'établissement au pays (c.-à-d. l'année au cours de laquelle les personnes sont devenues des immigrants reçus ou des résidents permanents). Troisièmement, est-ce que l'avantage en matière de gains existe seulement au cours des premières années après l'arrivée ou l'établissement, ou se prolonge-t-il à plus long terme?

Le reste de l'article est organisé en quatre sections. La section 2 présente un examen des ouvrages publiés sur les avantages potentiels d'une expérience de travail obtenue dans le pays hôte avant l'obtention de la résidence permanente. La section 3 présente la source des données, les mesures et les approches analytiques. La section 4 présente les statistiques descriptives et les résultats de l'analyse multivariée. La section 5 présente la conclusion.

2 Avantages potentiels d'une expérience de travail obtenue dans le pays hôte avant l'obtention de la résidence permanente

On s'attend à ce qu'au cours des années suivant immédiatement l'obtention de la résidence permanente, les immigrants qui avaient été résidents temporaires aient de meilleurs résultats sur le marché du travail en comparaison des immigrants admis directement en provenance de l'étranger. Cette prédiction s'appuie sur le fait que les immigrants qui avaient été des résidents temporaires auront eu plus d'années d'expérience de travail ou d'études dans le pays hôte. En effet, des études antérieures ont montré que l'expérience de travail dans le pays hôte constitue l'un des plus importants prédicteurs des gains futurs des immigrants (Aydemir et Skuterud, 2005; Bonikowska, Hou et Picot, 2015). Aydemir et Skuterud (2005) ont montré que le rendement au chapitre des gains d'une seule année additionnelle d'expérience de travail au Canada pour un immigrant tendait à être similaire ou supérieur à celui des travailleurs nés au Canada. L'expérience de travail au Canada est également un important facteur associé à la capacité de trouver un emploi. Oreopoulos (2011) a examiné la probabilité d'obtenir une entrevue d'emploi et n'a constaté aucune différence entre l'obtention par un immigrant de son baccalauréat au Canada ou à l'étranger s'il possédait aussi de quatre à six années d'expérience de travail au pays. Si la durée de l'expérience dans le pays hôte est la seule différence entre des immigrants qui ont été des résidents temporaires et les autres immigrants, on ne s'attend pas à ce que des différences notables en matière de gains persistent lorsque l'on tient compte de la durée de l'expérience dans le pays hôte.

En plus de la durée de l'expérience dans le pays hôte, la lecture des ouvrages publiés permet de suggérer que les immigrants qui étaient auparavant des résidents temporaires pourraient obtenir de meilleurs résultats que les autres immigrants parce qu'ils avaient été sélectionnés avec succès à l'occasion de processus de sélection multiples avant de devenir des résidents permanents. Un de ces processus est la sélection institutionnelle sur le marché du travail (Hao, 2013). Hao (2013) affirme que contrairement aux systèmes régis par l'offre qui sont utilisés pour la sélection des résidents permanents, par exemple le système de points au Canada, l'admission de travailleurs étrangers temporaires est régie par la demande. Dans les systèmes régis par la demande, comme celui utilisé aux États-Unis pour les immigrants économiques, les employeurs qui sont confrontés à une pénurie de travailleurs nés au pays entreprennent le processus d'embauche de travailleurs étrangers en soumettant une demande aux autorités d'immigration (Koslowski, 2014). Les travailleurs étrangers admis via ce processus peuvent normalement s'attendre à obtenir un emploi dès leur arrivée. Aussi, en raison des coûts élevés du recrutement et de l'embauche de travailleurs étrangers temporaires, il est probable que les

employeurs utilisent des processus très stricts de sélection des recrues potentielles de manière à assurer un bon appariement entre les emplois et les travailleurs. Plus important encore, les employeurs peuvent pousser encore plus la sélection des travailleurs étrangers en utilisant leur rendement réel au travail pour décider s'ils voudront les maintenir en poste et parrainer leur immigration (Hao, 2013). En résumé, on offre un emploi aux travailleurs étrangers à leur admission à titre d'essai, et seuls ceux dont l'employeur voudra les maintenir en poste à long terme seront parrainés en vue d'obtenir une résidence permanente. En comparaison, dans un système régi par l'offre, la résidence permanente est offerte à l'admission aux demandeurs dont les caractéristiques en matière de capital humain sont censées offrir un potentiel élevé de succès sur le marché du travail, mais qui n'ont pas été directement sélectionnés et mis à l'essai par les employeurs.

Il pourrait également exister un élément d'autosélection individuelle différenciant les immigrants qui étaient auparavant des résidents temporaires de ceux qui ont été admis directement de l'étranger (Sweetman et Warman, 2014). Le retour au pays d'origine est une option pour les immigrants dont l'expérience dans le pays hôte n'est pas satisfaisante. Pour ce qui est des travailleurs étrangers temporaires, l'insatisfaction mènerait à la décision de ne pas demander la résidence permanente. La migration de retour est moins coûteuse et plus courante en raison de la nature transitoire de leur séjour au Canada. Au contraire, la migration de retour pourrait être moins intéressante pour les immigrants qui ont été admis directement en provenance de l'étranger, parce que les coûts d'un tel retour pourraient être plus élevés pour eux et parce que les difficultés d'accès au marché du travail sont compensées par la possibilité d'accéder à un plus vaste éventail de programmes publics et d'avantages en comparaison des résidents temporaires. Le degré plus élevé d'autosélection chez les immigrants qui avaient été auparavant des résidents temporaires pourrait mener à de meilleurs résultats sur le marché du travail. Par contre, si les immigrants potentiels deviennent des résidents temporaires dans le contexte d'une stratégie de « pied dans la porte », indépendamment de leurs perspectives d'accès au marché du travail canadien, alors l'effet d'autosélection pourrait ne pas être très important.

Des études empiriques menées aux États-Unis ont éclairé dans une certaine mesure le rendement sur le marché du travail des travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés. En utilisant les résultats de la National Survey of College Graduates de 2003, Hunt (2011) a montré que les immigrants qui entraient initialement aux États-Unis avec des visas de travail temporaires ou des visas d'étudiants ou de stagiaires réalisaient des gains plus élevés et enregistraient davantage de brevets en comparaison des diplômés collégiaux nés au pays. Cette constatation s'explique principalement par des niveaux de scolarité plus élevés et par le choix des domaines d'études. Au contraire, les immigrants qui arrivaient en tant que résidents permanents légitimes (principalement dans le cadre du programme de réunification des familles) n'excédaient pas le rendement des diplômés collégiaux nés au pays en matière de gains et d'activités novatrices. Mithas et Lucas (2010) ont constaté que les professionnels des technologies de l'information (TI) issus de l'immigration, pour la plupart avec un visa H-1B ou un autre visa de travail[3], ont des salaires plus élevés en comparaison des professionnels des TI détenant la citoyenneté américaine. Selon les auteurs, les professionnels des TI issus de l'immigration offrent des compétences qui sont complémentaires à celles des professionnels TI nés aux États-Unis. De même, Lofstrom et Hayes (2011) ont constaté que les détenteurs de visas H-1B qui occupent des postes en TI et nécessitant un diplôme postsecondaire réalisent des gains plus élevés que les travailleurs nés aux États-Unis, tandis que ceux qui occupent des

3. H-1B est le plus important programme de visas temporaires aux États-Unis. Le programme est conçu pour accroître la souplesse de l'admission à l'immigration et aider les entreprises à combler les lacunes de main-d'œuvre hautement qualifiée, tout particulièrement dans les domaines des sciences, des technologies, du génie et des mathématiques. Il existe d'autres programmes temporaires destinés aux travailleurs hautement qualifiés : celui des travailleurs mutés à l'intérieur d'une société (L-1), celui des personnes ayant des capacités exceptionnelles (O-1) et celui des travailleurs qualifiés en provenance des autres pays de l'Accord de libre-échange nord-américain (TN) (Lofstrom et Hayes, 2011).

postes dans les domaines de la santé, du génie et des mathématiques et sciences réalisent des gains similaires à ceux des travailleurs nés aux États-Unis.

Alors que les études susmentionnées comparaient les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés aux travailleurs nés aux États-Unis, Hao (2013) s'est intéressé aux différences en matière de gains chez les travailleurs nés à l'étranger admis aux États-Unis avec des visas de travailleurs temporaires, avec des visas de résidence permanente à des fins économiques et avec des visas d'études. Hao (2013) souligne que les différences en matière de gains entre ces groupes appuient l'hypothèse de la sélection institutionnelle sur le marché du travail. De même, Lowell et Avato (2014) se sont intéressés aux différences en matière de gains entre les travailleurs nés à l'étranger admis aux États-Unis avec des visas de travailleurs temporaires et des visas d'études. Selon les auteurs, les travailleurs nés à l'étranger qui viennent d'abord aux États-Unis pour y faire des études sont probablement moins sélectifs que ceux admis avec des visas de travail temporaire, ces derniers devant démontrer leurs compétences et leur degré de préparation à l'emploi aux employeurs américains. Une étude australienne a également constaté que les anciens étudiants internationaux qui ne maîtrisent pas l'anglais et qui travaillent dans des domaines où la demande est faible obtiennent de mauvais résultats en matière d'emplois et de gains en comparaison des autres immigrants qualifiés (Hawthorne et To, 2014).

Des études récentes menées au Canada confirment l'avantage en matière de gains associé à une expérience de travail au Canada obtenue avant la résidence permanente. Un rapport d'évaluation gouvernementale préparé par Citoyenneté et Immigration Canada (2010) a constaté que le fait de posséder un minimum d'une année de travail autorisé à temps plein au Canada, avant de faire une demande de résidence permanente, donne lieu à une augmentation d'environ 30 % des gains pour un immigrant. En comparaison, le fait d'avoir étudié au Canada, avant de faire une demande de résidence permanente, est associé à des gains plus faibles lorsque l'on tient compte des facteurs liés à l'âge, au niveau de scolarité, à la langue et à l'expérience de travail. En utilisant les données du recensement, Thomas (2010) a constaté que les résidents non permanents travaillant à temps plein réalisent des gains hebdomadaires moyens plus élevés que les immigrants récents arrivés au pays depuis cinq ans ou moins. Il attribue cet avantage pour les résidents non permanents au fait que la plupart d'entre eux sont recrutés pour combler des pénuries en compétences spécifiques et ont un emploi qui les attend lorsqu'ils arrivent. Warman (2010) a montré que les travailleurs étrangers temporaires retirent de leur expérience de travail à l'étranger un rendement positif au chapitre des gains, alors que les immigrants réguliers récemment arrivés n'obtiennent pas un tel rendement. La seule étude canadienne qui compare directement les anciens travailleurs étrangers temporaires, les anciens étudiants étrangers et les autres immigrants a été réalisée par Sweetman et Warman (2014). Cette étude est fondée sur l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada, pendant laquelle des immigrants reçus ont été interviewés entre la fin de l'an 2000 et le début de l'an 2001. Les auteurs de l'étude ont constaté que les hommes qui étaient antérieurement des travailleurs étrangers temporaires présentaient des taux d'emploi plus élevés et réalisaient des gains plus élevés six mois et quatre années après leur établissement en comparaison d'autres travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux (qui avaient été évalués par le système de points) et d'autres catégories d'immigrants (p. ex. conjoints et personnes à charge de travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux, membres de la famille et réfugiés). On a constaté que l'avantage détenu par les anciens étudiants en comparaison des autres travailleurs qualifiés admis à titre de demandeurs principaux était faible et non significatif au plan statistique.

La présente étude contribue aux ouvrages publiés de plusieurs façons. Tout d'abord, en utilisant les renseignements sur les années réelles d'expérience de travail accumulées par les résidents temporaires au Canada avant d'obtenir le droit d'établissement, elle examine directement le degré auquel tout avantage en matière de gains pour ces anciens résidents temporaires est attribuable à un plus grand nombre d'années d'expérience de travail au Canada

en comparaison des autres immigrants. Les renseignements sur les années réelles d'expérience antérieure acquise au Canada permettent de plus à l'étude d'estimer tout avantage en matière de gains associés à une année additionnelle d'expérience antérieure acquise au Canada. Ensuite, l'étude établit une distinction entre les anciens résidents temporaires qui avaient une expérience de travail spécialisé et non spécialisé au pays, tels que définis par le type de permis de travail accordé aux travailleurs étrangers temporaires, ainsi qu'une distinction entre les anciens étudiants étrangers avec ou sans expérience de travail antérieure acquise au Canada. Il est ainsi possible de dresser un portrait beaucoup plus nuancé qu'il n'était possible avec les études américaines et canadiennes antérieures. En outre, cette désagrégation des résidents temporaires qui ont obtenu le droit d'établissement est particulièrement pertinente pour l'établissement de politiques, étant donné que les travailleurs peu qualifiés constituaient une composante importante de l'expansion des programmes de travailleurs étrangers temporaires au Canada tout au long des années 2000 (Foster, 2012). Troisièmement, avec des données transversales multiples, l'étude peut suivre des immigrants pendant un minimum de 5 ans et jusqu'à 30 ans. Il est ainsi possible de déterminer si l'avantage (ou non) en matière de gains des anciens résidents temporaires se concrétise uniquement au cours des années suivant immédiatement l'établissement des immigrants, ou plutôt s'il persiste à plus long terme.

3 Données et méthodes

3.1 Données

La présente étude a utilisé la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM). La BDIM combine les fiches d'établissement et les dossiers fiscaux annuels des immigrants arrivés au Canada après 1980. Les immigrants ayant produit au moins une déclaration de revenus depuis 1982 font partie de cette base de données. Les renseignements sur les caractéristiques des immigrants au moment de l'établissement, y compris l'âge, le niveau de scolarité, l'état matrimonial, le pays d'origine, la langue officielle et la catégorie d'immigration (c.-à-d. travailleurs qualifiés, membres de la famille et réfugiés) sont extraits des fiches d'établissement des immigrants. Les renseignements sur les gains et autres revenus, l'état matrimonial courant et le lieu de résidence sont extraits des dossiers fiscaux. La présente étude est fondée sur les dossiers fiscaux couvrant la période de 1982 à 2011. Les renseignements sur l'expérience obtenue au Canada avant l'établissement sont dérivés de données administratives sur les résidents temporaires.

Afin de s'assurer que les immigrants avec et sans expérience de travail antérieure acquise au Canada soient aussi comparables que possible, l'étude portait sur les immigrants de la catégorie de l'immigration économique. Les immigrants qui ont une expérience antérieure acquise au Canada sont majoritairement admis en tant que résidents permanents via cette classe. Les immigrants des catégories du regroupement familial et des réfugiés étaient exclus. Au sein de la catégorie de l'immigration économique, les immigrants reçus en vertu du programme des aides familiaux résidents (une importante source de travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés) et les membres de la catégorie des gens d'affaires sont également exclus[4]. L'analyse se limite aux immigrants qui ont été reçus entre 1990 et 2006, cependant les gains ont été retracés jusqu'en 1982 dans le cas des anciens résidents temporaires qui avaient

4. Le programme des aides familiaux résidents vise un groupe de travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés qui sont admissibles à une demande de résidence permanente après 24 mois d'emploi rémunéré accumulés au cours d'une période de quatre années. Les conditions d'emploi spécifiques pour les membres de ce groupe (s'occuper des enfants, d'une personne handicapée ou d'une personne âgée tout en vivant dans la résidence privée de ces personnes) ainsi que le petit nombre de pays d'origine dont ils proviennent (les Philippines et quelques pays des Caraïbes) font que les comparaisons avec les autres groupes d'immigrants sont inappropriées. La catégorie des gens d'affaires est conçue pour attirer les entrepreneurs et les investisseurs.

produit une déclaration de revenus au cours de cette période, et suivis jusqu'en 2011. L'accent mis sur les immigrants reçus entre 1990 et 2006 permet d'observer les gains des immigrants qui avaient travaillé au Canada avant leur établissement et de suivre les gains réalisés après l'établissement pendant au moins cinq ans. L'échantillon final se limite aux immigrants qui étaient âgés de 20 à 54 ans au moment de l'établissement et qui avaient obtenu au moins 1 000 $ (en dollars constants de 2011) en gains d'emploi rémunéré au cours d'une année donnée[5]. La restriction en matière de gains minimaux vise à réduire les incohérences potentielles dans les profils de déclaration de revenus des travailleurs faiblement rémunérés (en majorité des personnes dont le revenu est nul) au fil du temps après la mise en place de nouvelles règles fiscales à la fin des années 1980 et au début des années 1990[6]. Pour illustrer l'effet de cette restriction de l'échantillon, certains résultats descriptifs sont produits pour l'échantillon des travailleurs à gains nuls ou faibles et font l'objet d'une discussion dans la section portant sur les résultats.

Bien qu'il soit possible de faire un suivi longitudinal des immigrants dans la BDIM, la présente étude traite les données comme des données d'enquêtes transversales répétées[7]. La taille de l'échantillon final pour le modèle des gains est de 4,01 millions d'années-personnes pour les hommes, et de 3,15 millions d'années-personnes pour les femmes.

3.2 Mesures

La variable dépendante dans l'analyse est les gains annuels attribuables à un emploi rémunéré (salaires et traitements). Les gains annuels reflètent les effets combinés des heures travaillées pendant l'année (c.-à-d. les semaines travaillées et le statut hebdomadaire de temps plein ou de temps partiel), le taux de rémunération horaire ainsi que les primes et autres gains supplémentaires. La BDIM ne contenant aucune information sur le temps de travail (semaines et heures travaillées), il n'est pas possible de désagréger les taux de rémunération et le temps de travail. Les gains annuels sont corrigés en dollars constants de 2011. Afin de réduire l'influence des valeurs aberrantes, les gains annuels réels ont été plafonnés à 300 000 $[8]. Tous les modèles utilisent le logarithme naturel des gains annuels réels.

La variable indépendante principale dans l'analyse est le type d'expérience obtenue au Canada avant l'obtention de la résidence permanente au pays. Elle est dérivée du type de permis détenu : les permis de travail pour emplois spécialisés ou non spécialisés et les permis

5. Les résultats sont généralement similaires si on utilise les gains d'emploi totaux (gains d'un emploi rémunéré plus revenus positifs d'un travail autonome et d'autres emplois) dans l'analyse.
6. Ces restrictions en matière de gains minimaux sous-estiment les avantages globaux sur le marché du travail des immigrants qui étaient antérieurement des travailleurs étrangers temporaires, puisqu'ils sont beaucoup moins susceptibles d'avoir des gains inférieurs à 1 000 $ en comparaison des immigrants qui n'avaient aucune expérience antérieure acquise au Canada, tout particulièrement au cours des premières années après l'immigration. Dans l'échantillon utilisé pour l'étude, la part moyenne des immigrants qui gagnaient une rémunération annuelle entre 0 $ et 1 000 $ s'élevait à 16 % chez les hommes immigrants qui avaient une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada et à 31 % chez les hommes immigrants qui n'avaient aucune expérience antérieure de résidence au Canada au cours de la première année complète suivant l'immigration. Dix ans après l'immigration, cette part s'élevait à 24 % pour le premier groupe et à 31 % pour le second groupe. Parmi les immigrants qui avaient gagné entre 0 $ et 1 000 $ au cours de la première année complète suivant l'immigration, environ 96 % de ceux qui avaient une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada n'avaient obtenu aucune rémunération, tout comme 93 % de ceux qui n'avaient aucune expérience antérieure de travail au Canada. Dix ans après l'immigration, environ 98 % des membres des deux groupes d'immigrants qui avaient gagné entre 0 $ et 1 000 $ n'avaient obtenu aucune rémunération.
7. L'avantage offert par cette approche réside dans le fait que l'analyse peut tenir compte de tous les immigrants qui travaillent au cours d'une année donnée, ce qui permet de dresser un portrait plus complet du rendement économique des immigrants, plutôt que de limiter l'échantillon aux seuls immigrants qui occupaient un emploi au cours de toutes les années visées par l'étude, et on peut ainsi produire un panel longitudinal équilibré.
8. Dans l'échantillon de l'étude, seulement 0,2 % des hommes immigrants et 0,03 % des femmes immigrantes avaient obtenu une rémunération supérieure à 300 000 $. Les résultats varient très peu lorsque les gains annuels réels sont plafonnés à 500 000 $.

d'études[9]. Cette variable comprend six catégories : 1) les immigrants qui ont seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada[10]; 2) les immigrants qui ont une expérience antérieure de travail spécialisé et une expérience d'étude au Canada; 3) les immigrants avec une expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada[11]; 4) les immigrants qui ont seulement une expérience antérieure d'études au Canada; 5) les immigrants qui ont d'autres expériences antérieures au Canada (ceux qui n'avaient ni un permis de travail ni un permis d'études, mais qui figuraient dans les dossiers fiscaux avant l'année de leur établissement)[12]; et 6) les immigrants sans aucune expérience antérieure acquise au Canada. Dans les modèles de régression, cette variable est entrée sous la forme de cinq variables nominales, et les immigrants qui n'ont aucune expérience antérieure acquise au Canada constituent le groupe de référence commun. Une autre spécification du modèle utilise le nombre d'années de travail spécialisé, de travail non spécialisé, d'études et d'autres expériences au Canada pour remplacer le type d'expérience antérieure acquise au Canada.

La présente étude établit une distinction entre l'année de l'établissement et l'année d'arrivée. L'année de l'établissement est l'année au cours de laquelle une personne devient un résident permanent du Canada. Pour de nombreux immigrants, il s'agit aussi de l'année au cours de laquelle ils sont arrivés pour la première fois au Canada. Cependant, l'année d'arrivée précède l'année de l'établissement pour les immigrants qui sont d'abord venus au Canada temporairement pour travailler, pour étudier ou pour y demeurer pour d'autres raisons. L'étude utilise cette distinction pour dériver deux autres variables indépendantes importantes : le nombre d'années depuis l'établissement et le nombre d'années depuis l'arrivée. Dans le cas des immigrants qui ont une expérience antérieure acquise au Canada, les années depuis l'arrivée sont comptabilisées à partir de l'année où ils figurent pour la première fois dans les dossiers fiscaux[13]. Dans le cas des immigrants qui n'ont aucune expérience antérieure acquise au Canada, cette variable est comptabilisée à partir de l'année de l'établissement.

3.3 Modèles

On a construit trois modèles pour examiner les effets de l'expérience obtenue au Canada avant l'établissement sur les gains des immigrants :

$$\begin{aligned}\text{Logarithme des gains} = {} & \beta_{type} * TYPE_j + \beta_{ysl} * YSL + \beta_{ysl2} * YSL^2 + \beta_{tysl} * TYPE_j * YSL \\ & + \beta_{tysl2} * TYPE_j * YSL^2 + \Sigma\beta X + \beta_u * U + e\end{aligned} \quad (1)$$

9. L'information sur les permis de travail ou d'études n'existe pas dans la BDIM régulière. Ces variables supplémentaires sont dérivées de la base de données administratives sur les résidents temporaires de Citoyenneté et Immigration Canada, puis combinées avec les données de la BDIM. Ces variables couvrent l'ensemble des demandeurs principaux d'admission au programme des travailleurs qualifiés et aux PCP qui ont obtenu un permis temporaire de travail ou d'études, ainsi qu'à leurs conjoints.
10. L'expression « expérience antérieure de travail spécialisé » fait référence à une expérience acquise dans des professions au niveau de compétence 0 (professions de gestion), au niveau A (professions nécessitant un diplôme universitaire) et au niveau B (professions nécessitant au moins certaines études postsecondaires) de la Classification nationale des professions.
11. Ce groupe englobe également une très petite part d'immigrants qui avaient à la fois une expérience antérieure de travail non spécialisé et une expérience antérieure d'études au Canada. En outre, les résidents étrangers dans certaines professions ne nécessitent pas un permis de travail, notamment les athlètes, les chercheurs universitaires et les étudiants travaillant sur un campus universitaire. En vertu de certaines ententes commerciales, les travailleurs dans certaines professions ne sont pas tenus d'obtenir des permis de travail (Sweetman et Warman, 2010).
12. Ce groupe englobe les personnes détenant des visas de visiteurs et les demandeurs du statut de réfugié reçus dans la catégorie de l'immigration économique.
13. Les immigrants qui détenaient des permis de travail les conservaient en moyenne pendant trois ans et produisaient une déclaration de revenus pour trois années en moyenne.

$$\text{Logarithme des gains} = \beta_{type} * TYPE_j + \beta_{ysl} * YSA + \beta_{ysa2} * YSA^2 + \beta_{tysa} * TYPE_j * YSA + \beta_{tysa2} * TYPE_j * YSA^2 + \Sigma\beta X + \beta_u * U + e \quad (2)$$

$$\text{Logarithme des gains} = \beta_{ypej} * TYPE_j + \beta_{ysl} * YSL + \beta_{ysl2} * YSL^2 + \beta_{typsl} * TYPE_i * YSL + \beta_{typsl2} * TYPE_j * YSL^2 + \Sigma\beta X + \beta_u * U + e \quad (3)$$

Le premier modèle utilise l'année de l'établissement comme point de départ pour comparer les gains par type d'expérience antérieure acquise au Canada. YSL est le nombre d'années depuis l'établissement. La variable $TYPE_j$ englobe les cinq variables nominales correspondant aux différents types d'expérience obtenue au Canada avant l'établissement. X représente les caractéristiques sociodémographiques sélectionnées au niveau de l'individu. U représente les variables du taux de chômage régional au cours de l'année d'arrivée et de l'année pendant laquelle les gains sont observés. L'importance et la taille des termes d'interaction entre les années depuis l'établissement et le type d'expérience antérieure acquise au Canada permettent de calculer combien de temps persistent les différences de gains par type d'expérience antérieure acquise au Canada après l'établissement. Les années au carré depuis l'établissement $\left(YSL^2\right)$ permettent de vérifier la possibilité que les immigrants sans aucune expérience antérieure acquise au Canada puissent présenter un taux plus rapide de rattrapage en comparaison des immigrants qui avaient une certaine expérience antérieure acquise au Canada au cours des années suivant immédiatement l'immigration, sachant toutefois que ce taux de rattrapage pourrait plafonner au fil des années. Ce modèle exclut de l'analyse les observations des gains réalisés par les résidents temporaires avant leur établissement.

Le second modèle utilise l'année d'arrivée comme point de départ pour comparer les gains par type d'expérience antérieure acquise au Canada. Dans ce modèle, YSL est remplacé par YSA — le nombre d'années depuis l'arrivée. Ce modèle tient compte dans l'analyse de toutes les observations de gains réalisés par les résidents temporaires avant leur établissement.

Le troisième modèle examine les avantages en matière de gains qui sont associés à une année additionnelle d'expérience antérieure acquise au Canada. Ce modèle remplace les variables $TYPE$ par quatre variables: les années d'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada[14], les années d'expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada[15], les années d'expérience antérieure d'études au Canada[16] et les années d'autres expériences antérieures acquises au Canada[17]. Comme le premier modèle, ce modèle exclut de l'analyse les observations de gains réalisés par les résidents temporaires avant leur établissement.

Les trois modèles tiennent également compte des caractéristiques sociodémographiques au niveau de l'individu ainsi que des conditions macroéconomiques sur le marché du travail. Les caractéristiques au niveau de l'individu comprennent : (1) la cohorte d'immigrants et son terme d'interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement ou l'arrivée; (2) l'âge au moment de l'établissement; (3) le demandeur principal, ou son conjoint ou ses personnes à charge;

14. Cette variable est dérivée du nombre d'années de détention d'un permis de travail pour un emploi spécialisé. Elle ne permet pas nécessairement de rendre compte entièrement de l'expérience de travail spécialisé, puisque certains travailleurs étrangers temporaires détenaient des permis de travail mais n'ont pas travaillé, et certains peuvent avoir travaillé au Canada avant d'obtenir un permis de travail. L'ensemble de données actuel ne contient aucune information permettant d'identifier les travailleurs qui détenaient un permis de travail mais n'ont pas travaillé. Les personnes qui ont travaillé au Canada sans permis de travail sont comptabilisées dans la quatrième variable, les années d'autres expériences antérieures de résidence au Canada.
15. Cette variable est dérivée du nombre d'années de détention d'un permis de travail pour un emploi non spécialisé.
16. Cette variable est dérivée du nombre d'années de détention d'un permis d'études.
17. Cette variable est dérivée du nombre d'années depuis la première année où l'immigrant figure dans les dossiers fiscaux jusqu'à l'année de l'établissement, moins les années susmentionnées d'expérience de travail et d'expérience d'études.

(4) le niveau de scolarité au moment de l'établissement; (5) la langue officielle au moment de l'établissement, dérivée de la combinaison de la langue maternelle et de la capacité autodéclarée de parler une des langues officielles au moment de l'établissement; (6) les mois de fréquentation scolaire à temps plein au cours d'une année donnée[18]; (7) la région d'origine de l'immigrant; et (8) le lieu de résidence au cours de chaque année d'imposition[19]. Le tableau 2 présente le codage de ces variables[20]. Les variables relatives aux conditions du marché du travail comprennent les taux de chômage régionaux chez les hommes dans le groupe d'âge le plus actif sur le marché du travail (âgés de 25 à 54 ans) au cours de l'année d'arrivée, ainsi que les taux de chômage régionaux chez les hommes dans le groupe d'âge le plus actif au cours de l'année d'observation des gains[21]. La première mesure est couramment utilisée pour rendre compte des conditions macroéconomiques des immigrants au moment de leur établissement (p. ex. Aydemir, 2003; Chiswick, Cohen et Zach, 1997). Cette variable a été incluse afin de tenir compte de l'effet des conditions économiques au moment de l'établissement sur les gains des immigrants et de la possibilité que la transition de l'état de travailleur étranger temporaire et d'étudiant étranger vers celui de la résidence permanente soit plus susceptible de se produire lorsque le marché du travail est serré. La seconde mesure permet de tenir compte de l'effet des variations des conditions économiques sur les profils de gains des immigrants au cours des années suivant l'établissement ou l'arrivée au Canada.

La BDIM contient la profession envisagée déclarée par les demandeurs principaux de la catégorie de l'immigration économique. On utilise cette variable en tant que contrôle additionnel dans l'analyse d'un sous-échantillon des demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique afin d'examiner le degré auquel l'avantage en matière de gains des travailleurs étrangers temporaires qualifiés est associé à leur intention de travailler dans une profession bien rémunérée. Cette variable est codée en 14 grands groupes[22].

Tous les modèles sont estimés séparément pour les hommes et pour les femmes. Ces modèles sont aussi estimés séparément pour les demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique et leurs conjoints. Sachant que le même immigrant peut figurer dans les dossiers fiscaux pour différentes années d'imposition, on a estimé des erreurs types robustes par grappes pour corriger l'autocorrélation dans les observations répétées du même immigrant.

---

18. Cette variable est dérivée de la déduction totale du montant relatif aux études réclamée par une personne pour une année donnée, divisée par le montant maximal pouvant être réclamé par une personne pour chaque mois dans le cadre d'un programme d'études admissible.
19. On notera que la présente étude ne tente pas de dériver une variable pour l'expérience à l'étranger. Cependant, l'inclusion du niveau de scolarité et de l'âge au moment de l'établissement (pour une cohorte donnée) permettait de tenir compte avec plus ou moins d'exactitude des différences entre les expériences (potentielles) à l'étranger.
20. Le codage des régions d'origine et des lieux de résidence des immigrants ne figure pas dans les tableaux de données, afin de réduire la taille des tableaux. La variable « région d'origine » compte 10 catégories : les États-Unis; les Caraïbes, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud; l'Europe du Nord et l'Europe de l'Ouest; l'Europe du Sud et l'Europe de l'Est; l'Afrique; l'Asie méridionale; l'Extrême-Orient; l'Asie du Sud-Est; les autres pays asiatiques; et les autres pays. Les États-Unis sont utilisés comme région de référence. Le lieu de résidence compte 14 catégories : Montréal, Toronto, Vancouver, les 10 provinces individuellement (excluant les trois villes susmentionnées de leurs provinces respectives) et les territoires combinés (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Toronto est utilisé comme groupe de référence.
21. Les données sur le chômage sont extraites du tableau CANSIM 282-000211 (Statistique Canada), qui est fondé sur les estimations de l'Enquête sur la population active. Les régions sont regroupées en 14 catégories : Toronto, Montréal, Vancouver, les 10 provinces et les trois territoires combinés.
22. Les groupes professionnels sont : la gestion; le commerce, les finances et l'administration qualifiée; les emplois de bureau; les professions libérales en sciences naturelles et appliquées; les professions techniques en sciences naturelles et appliquées; les professions libérales en santé; les professions techniques et spécialisées en santé; les sciences sociales et les services sociaux; les arts, la culture et le sport; les ventes et services; les métiers et transports; les professions dans les industries primaires; les professions dans les secteurs de la transformation et de la fabrication; et les autres.

4 Résultats empiriques

Dans cette section, on présente tout d'abord des statistiques descriptives illustrant la répartition en pourcentage des immigrants par type d'expérience antérieure acquise au Canada. Les différences observées en matière de gains sont présentées par type d'expérience antérieure acquise au Canada et par le nombre d'années depuis l'établissement ou l'arrivée. Ensuite, les estimations des modèles sont présentées pour illustrer les différences en matière de gains par type d'expérience antérieure acquise au Canada ou par le nombre d'années d'expérience antérieure acquise au Canada, après réajustement en fonction des caractéristiques sociodémographiques au niveau de l'individu et des conditions macroéconomiques.

4.1 Résultats descriptifs

Parmi les immigrants économiques masculins dans l'échantillon de l'étude qui ont été reçus entre 1990 et 2006, environ 22,8 % avaient une certaine expérience antérieure acquise au Canada (tableau 1). La part ayant une expérience antérieure acquise au Canada était d'environ 29,6 % parmi les immigrants reçus au début des années 1990, a diminué à un peu moins de 20 % vers la fin des années 1990 et au début des années 2000, puis a augmenté à 29,7 % pendant la période de 2005 à 2006. Le taux relativement élevé constaté au début des années 1990 coïncidait avec la mise en œuvre du Programme d'élimination de l'arriéré, même si l'étude excluait de l'échantillon les immigrants qui avaient été admis directement en vertu de ce programme[23]. Le taux élevé constaté au milieu de la première décennie des années 2000 reflète l'expansion des PCP qui recrutaient souvent des immigrants parmi les travailleurs étrangers temporaires. Le taux de transition de la résidence temporaire à la résidence permanente a continué à augmenter pendant la fin des années 2000 et le début des années 2010, avec l'expansion continue des PCP et la mise en œuvre de la CEC en 2008[24].

Parmi les hommes immigrants ayant une expérience antérieure acquise au Canada, tout juste un peu plus de la moitié avaient une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada ou une combinaison d'expérience de travail spécialisé et d'expérience d'études au Canada (tableau 1). La part des hommes immigrants ayant une expérience de travail non spécialisé au Canada était faible pendant la plus grande partie de la période de référence, ce qui reflète le fait que les programmes de travailleurs étrangers temporaires se limitaient principalement aux travailleurs qualifiés jusqu'au milieu de la première décennie des années 2000[25]. La part des hommes immigrants ayant uniquement une expérience d'études au Canada était faible au début des années 1990, mais a augmenté au cours des années subséquentes et, en 2005-2006, représentait environ le cinquième des immigrants ayant une expérience antérieure acquise au Canada. La tendance pour les femmes était en général similaire à celle des hommes, toutefois les femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir une expérience antérieure acquise au Canada non liée au travail ni aux études.

---

23. Le Programme d'élimination de l'arriéré a été mis en place en 1988 pour régler le problème de la forte augmentation du nombre de demandes d'asile présentées dans un bureau intérieur à la fin des années 1980. Fait fort probablement lié à la mise en œuvre du programme au début des années 1990, on avait permis à plusieurs anciens visiteurs et étudiants internationaux de demeurer au pays avec un permis ministériel, et on leur avait offert une résidence permanente équivalente à celle accordée aux immigrants économiques. Par exemple, on avait accordé des permis ministériels à des résidents temporaires en provenance de Chine détenant des visas de travailleur temporaire, de visiteur ou d'étudiant qui ne voulaient pas retourner en Chine à la suite du mouvement étudiant de la place Tiananmen en 1989.
24. Selon Citoyenneté et Immigration Canada (2013a), 31 % des immigrants reçus en 2012 avaient été auparavant des résidents temporaires.
25. L'étude excluait de l'échantillon les immigrants arrivés au pays en vertu du programme des aides familiaux résidents — une importante source de travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés à qui on avait offert la possibilité de faire une demande de résidence permanente.

Tableau 1
Répartition en pourcentage des immigrants reçus selon le type d'expérience au Canada avant la résidence permanente, selon l'année de l'établissement et le sexe

	Année d'obtention de la résidence permanente				
	1990 à 2006	1990 à 1994	1995 à 1999	2000 à 2004	2005 à 2006
	pourcentage				
Hommes					
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement	7,9	10,4	6,5	6,3	11,4
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada	4,1	4,8	4,8	2,5	5,7
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada	0,6	0,7	0,7	0,4	1,2
Expérience antérieure d'études au Canada seulement	2,5	0,7	2,5	3,2	5,7
Autre expérience antérieure acquise au Canada	7,7	13,0	5,3	6,3	5,8
Aucune expérience antérieure acquise au Canada	77,2	70,4	80,4	81,4	70,3
Femmes					
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement	5,0	5,4	3,9	4,2	9,8
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada	3,0	2,5	3,2	2,4	5,5
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada	0,7	1,2	0,5	0,3	0,8
Expérience antérieure d'études au Canada seulement	1,9	0,7	1,9	2,3	4,3
Autre expérience antérieure acquise au Canada	12,4	20,8	7,7	9,2	12,1
Aucune expérience antérieure acquise au Canada	77,1	69,4	82,8	81,5	67,5

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Le graphique 1 présente les gains observés (c.-à-d. non corrigés par régression) des hommes immigrants par type d'expérience antérieure acquise au Canada et par nombre d'années depuis l'établissement. Les hommes immigrants ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada avaient réalisé des gains d'environ 84 900 $ au cours de leur première année complète au Canada. À titre de référence, les travailleurs de sexe masculin nés au Canada âgés de 25 à 64 ans qui avaient obtenu des gains annuels d'au moins 1 000 $ avaient gagné en moyenne 60 900 $ en 2000, tandis que les travailleurs de sexe masculin nés au Canada qui avaient fait des études universitaires avaient gagné en moyenne 91 200 $[26]. Ainsi, ces immigrants ont obtenu des gains plus élevés que ceux des travailleurs nés au Canada au cours de leur première année entière au pays, mais des gains légèrement plus faibles que ceux des travailleurs nés au Canada qui avaient fait des études universitaires.

En outre, les hommes immigrants ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada avaient clairement l'avantage le plus important en matière de gains, en comparaison des immigrants sans expérience antérieure acquise au Canada, et ce à la fois au cours des premières années suivant l'établissement et à plus long terme. L'avantage était d'environ 56 000 $ au cours de la première année complète suivant l'établissement, c'est-à-dire le double des gains moyens des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au

26. Les gains des travailleurs nés au Canada ont été extraits de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Canada, et il était encore de 35 000 $, ou 60 %, 15 années après l'établissement[27]. Les immigrants ayant à la fois une expérience antérieure de travail spécialisé et une expérience antérieure d'études au Canada avaient obtenu les deuxièmes gains initiaux en importance. Ils gagnaient 42 % plus que les immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada au cours de la première année complète après leur établissement, et cet avantage augmentait à 63 % à la 15e année suivant l'établissement. Les immigrants dans les quatre autres catégories avaient tous réalisé de faibles gains initialement après leur établissement, en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada. Au fil du temps, les immigrants qui avaient seulement une expérience antérieure d'études au Canada connaissaient une croissance plus rapide de leurs gains en comparaison des immigrants qui n'avaient aucune expérience antérieure acquise au Canada, tandis que les immigrants ayant une expérience de travail non spécialisé au Canada connaissaient une croissance moins rapide de leurs gains en comparaison de ceux qui n'avaient aucune expérience antérieure acquise au Canada.

Une tendance différente se dégage lorsque l'on compare des hommes immigrants avec et sans expérience antérieure acquise au Canada, après la prise en compte des variations selon le groupe de la durée du séjour au Canada (graphique 2). Les hommes immigrants ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada réalisaient toujours les gains annuels moyens les plus élevés au cours des années initiales et à plus long terme. Les hommes immigrants sans expérience antérieure acquise au Canada réalisaient des gains plus élevés en comparaison des quatre autres groupes au cours des cinq premières années suivant l'arrivée au Canada. Cependant, à plus long terme, les gains annuels des hommes immigrants ayant à la fois une expérience de travail spécialisé et une expérience d'études au Canada et ceux des hommes immigrants ayant seulement une expérience antérieure d'études au Canada étaient plus élevés. Les hommes immigrants ayant une expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada réalisaient des gains inférieurs à ceux des hommes immigrants sans aucune expérience antérieure acquise au Canada, et ce à la fois à court terme et à long terme.

27. L'inclusion des observations de gains annuels inférieurs à 1 000 $ accroît l'avantage relatif des immigrants qui ont seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada ou à la fois une expérience de travail spécialisé et une expérience d'études, tout particulièrement au cours des années initiales suivant l'immigration. Par exemple, dans l'échantillon restreint, les hommes immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada gagnaient 2.94 fois plus que les immigrants sans expérience antérieure acquise au Canada au cours de la première année suivant l'immigration, et 1,57 fois plus à la 15e année suivant l'immigration. Lorsque les immigrants ayant réalisé des gains annuels inférieurs à 1 000 $ sont inclus, ces taux relatifs deviennent 3,64 et 1,72, respectivement. L'inclusion des immigrants ayant réalisé des gains annuels inférieurs à 1 000 $ améliore seulement légèrement la position relative des immigrants qui ont seulement une expérience d'études ou une expérience de travail non spécialisé au cours des années initiales.

Graphique 1
Gains annuels moyens des hommes immigrants, selon le nombre d'années depuis l'établissement

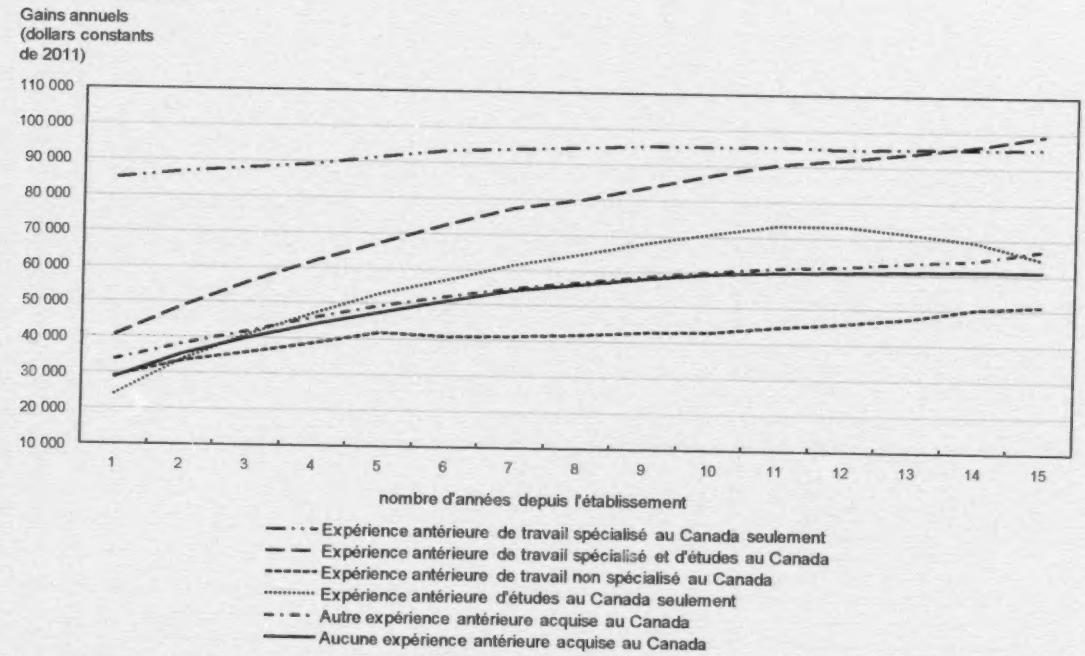

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Graphique 2
Gains annuels moyens des hommes immigrants, selon le nombre d'années depuis l'arrivée

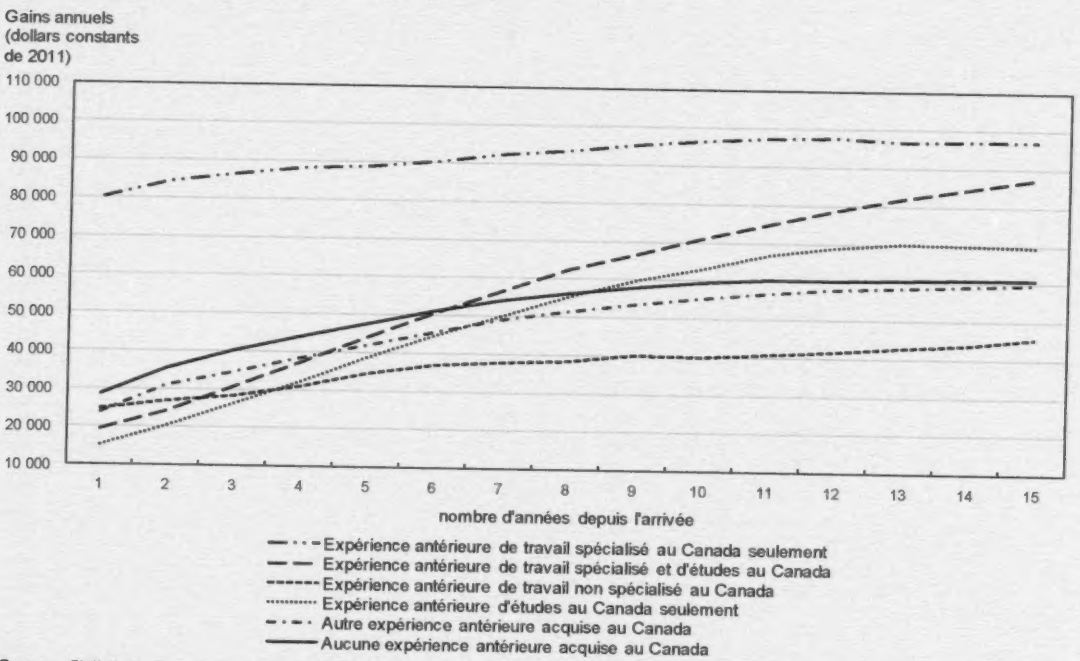

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Les tendances annuelles moyennes des femmes immigrantes en matière de gains au sein des différents groupes étaient en général similaires à celles des hommes immigrants, toutefois les différences entre les groupes tendaient à être plus faibles, tout particulièrement chez les immigrantes ayant une expérience de travail spécialisé ou une expérience d'études, ou les deux (graphiques 3 et 4). Au cours de la première année complète après l'établissement, les femmes immigrantes ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada gagnaient en moyenne 43 800 $, ce qui était supérieur à la moyenne constatée chez les femmes nées au Canada dans les mêmes groupes d'âge (41 300 $) en 2000, mais inférieur à la moyenne constatée chez les femmes nées au Canada qui avaient fait des études universitaires (58 000 $)[28].

Graphique 3
Gains annuels moyens des femmes immigrantes, selon le nombre d'années depuis l'établissement

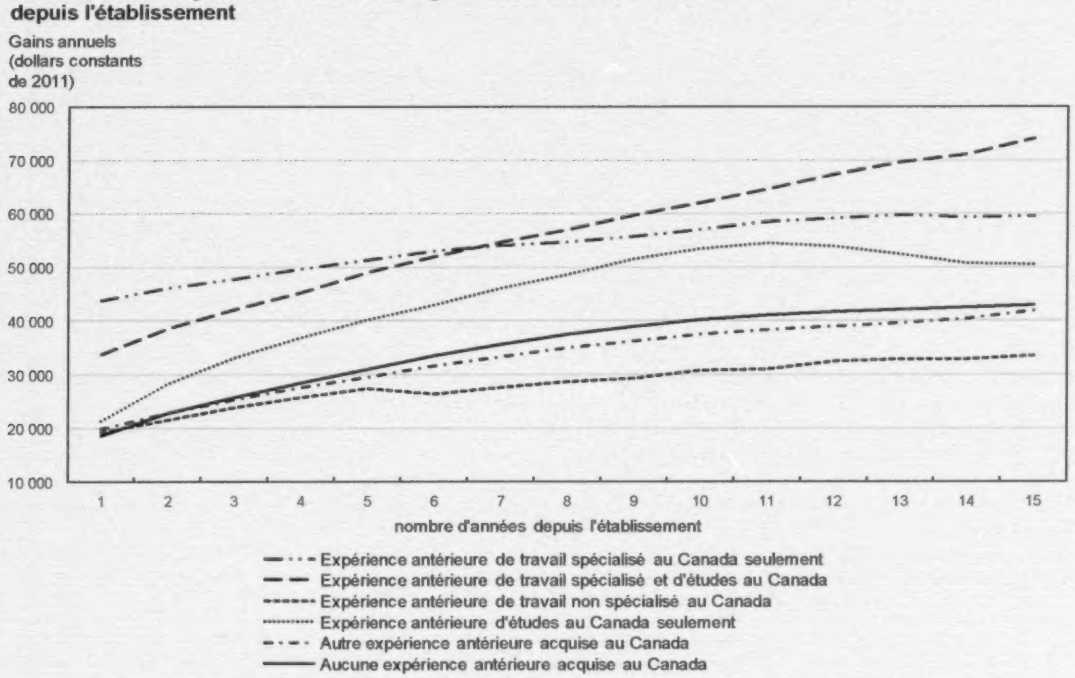

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

28. Les gains des travailleurs nés au Canada sont extraits de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Graphique 4
Gains annuels moyens des femmes immigrantes, selon le nombre d'années depuis l'arrivée

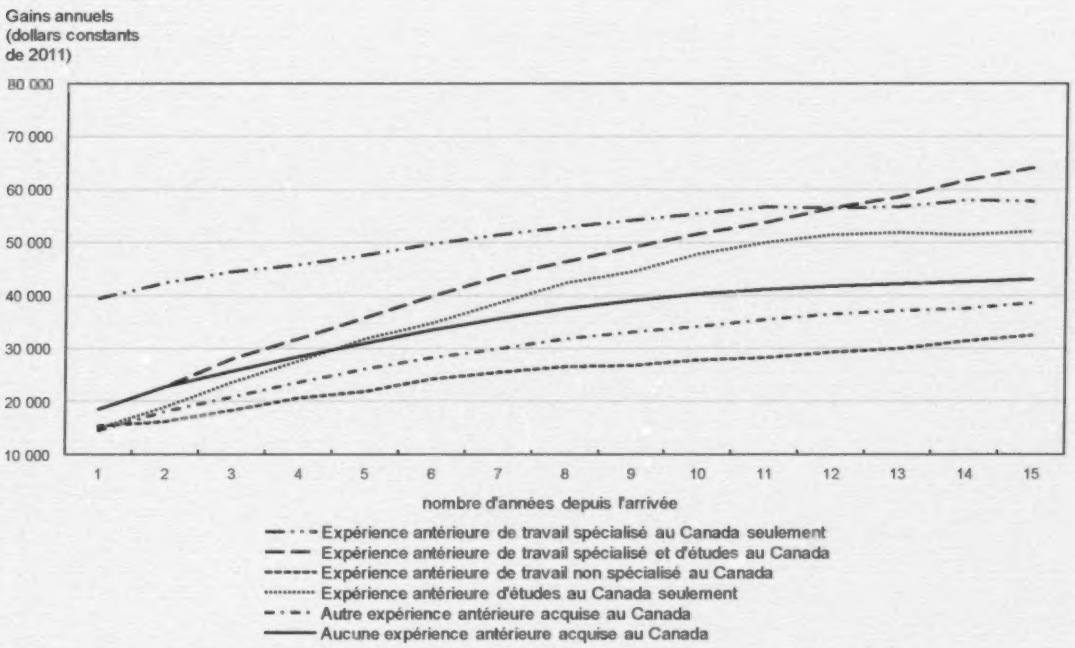

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Les différences observées en matière de gains selon le type d'expérience antérieure acquise au Canada peuvent être en partie attribuables aux différences selon le groupe en matière de facteurs de capital humain et de région d'origine. Comme l'illustre le tableau 2, les immigrants ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada étaient plus susceptibles de détenir un diplôme d'études supérieures, d'avoir l'anglais comme langue maternelle, d'être plus âgés et de provenir de l'Europe du Nord, de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis, en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada. Les immigrants ayant une expérience antérieure d'études au Canada, avec ou sans une expérience de travail spécialisé au Canada, étaient plus susceptibles de détenir un diplôme d'études supérieures et d'appartenir à des groupes plus jeunes. Les immigrants ayant une expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada avaient des niveaux de scolarité plus faibles et étaient plus susceptibles de provenir de l'Europe du Sud, de l'Europe de l'Est, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. Ces différences soulèvent la question de savoir si les différences en matière de gains présentées ci-dessus demeurent significatives lorsque les différences entre les groupes en matière de capital humain et de région d'origine sont prises en compte. On répond à cette question dans les sections qui suivent.

Tableau 2
Différences selon le groupe en matière de facteurs de capital humain et de région d'origine chez les hommes immigrants

	Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement	Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada	Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada	Expérience antérieure d'études au Canada seulement	Autre expérience antérieure acquise au Canada	Aucune expérience antérieure acquise au Canada
			pourcentage			
Âge au moment de l'établissement						
20 à 24	2,5	8,3	6,9	9,9	6,0	4,6
25 à 29	17,1	39,8	24,0	45,2	19,5	19,9
30 à 34	27,3	30,6	25,7	28,8	28,8	28,2
35 à 39	23,3	14,3	21,6	10,6	22,7	23,4
40 à 44	16,1	5,1	12,2	3,8	13,0	15,1
45 à 54	13,8	2,0	9,6	1,6	10,1	8,8
Niveau de scolarité au moment de l'établissement						
Études secondaires ou moins	9,5	1,3	24,9	2,0	18,3	10,3
Métier ou apprentissage	9,6	1,5	13,0	2,0	8,5	7,6
Études secondaires partielles	13,4	8,0	24,1	8,1	14,7	14,6
Baccalauréat	28,5	30,6	27,2	30,9	30,2	47,9
Diplôme d'études supérieures	39,0	58,7	10,9	57,0	28,4	19,7
Compétences linguistiques						
Anglais langue maternelle	32,9	11,2	9,2	4,1	11,8	7,6
Français langue maternelle ou parle français	3,2	4,5	15,1	6,2	4,3	5,4
Anglais ou français langue maternelle, bilingue	8,8	9,4	4,9	9,4	3,3	2,3
Autre langue maternelle, parle anglais	44,5	63,0	41,2	60,1	64,7	56,3
Autre langue maternelle, bilingue	5,4	10,7	19,7	17,7	6,0	10,2
Ne parle ni anglais ni francais	5,3	1,3	10,0	2,5	9,9	18,3
Région d'origine						
Europe du Nord et Europe de l'Ouest	31,1	9,5	10,5	7,7	6,9	6,2
Europe du Sud et Europe de l'Est	10,5	5,4	41,1	6,6	12,8	17,9
Afrique	8,0	19,4	9,4	23,1	8,3	9,0
Extrême-Orient	17,5	29,0	3,7	30,1	33,5	23,4
Asie méridionale	8,6	16,0	7,3	13,5	14,2	22,5
Asie du Sud-Est	2,4	4,2	3,0	2,1	6,7	8,5
Autres pays asiatiques	2,5	5,6	3,2	7,7	4,4	6,5
Caraïbes et Amérique du Sud	5,2	7,4	21,0	7,4	9,8	5,2
États-Unis	11,1	2,4	0,3	1,2	2,7	0,2
Océanie et autres pays	3,1	1,2	0,7	0,7	0,7	0,6

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

4.2 Analyses multivariées : Comparaisons par type d'expérience antérieure acquise au Canada

Le tableau 3 présente les estimations d'un modèle de régression comparant les gains des différents groupes d'immigrants à partir de l'année de l'établissement. Lorsque l'on ajoute des contrôles pour tenir compte des caractéristiques au moment de l'établissement, y compris la cohorte d'établissement, l'âge, la scolarité, les compétences linguistiques, la région d'origine, les mois de fréquentation scolaire au cours d'une année donnée, le lieu de résidence et les conditions macroéconomiques, les immigrants ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada continuent à réaliser des gains beaucoup plus élevés au moment de l'établissement en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada. En effet, des analyses additionnelles montrent que les différences en matière de variables de contrôle, principalement les caractéristiques au niveau de l'individu, représentaient moins du cinquième de l'avantage observé en matière de gains des immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada. En d'autres mots, la majorité de l'avantage observé en matière de gains n'était pas attribuable aux différences entre les groupes pour ce qui est des variables de contrôle incluses[29].

Dans le modèle comportant un ensemble complet de contrôles (tableau 3), l'avantage initial en matière de gains chez les hommes immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada, en comparaison des hommes immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada, était de 1,107 point logarithmique ou environ 202 %[30]. Le terme d'interaction négatif et significatif entre l'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada et le nombre d'années depuis l'établissement, plus le terme d'interaction positif et significatif entre l'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada et le nombre d'années depuis l'établissement au carré, permettent de penser que l'avantage en matière de gains des immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada se soit amoindri en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience au Canada, du moins au cours des années suivant immédiatement l'établissement. Le graphique 5 présente les différences estimatives en matière de gains par type d'expérience antérieure acquise au Canada et par nombre d'années depuis l'établissement, en fonction du modèle de régression. Le graphique montre que l'avantage en matière de gains des immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada s'amenuise à environ 0,07 point logarithmique ou 7,3 % d'ici l'année 13, puis se stabilise.

L'avantage initial des immigrants ayant à la fois une expérience de travail spécialisé et une expérience d'études au Canada, en comparaison de ceux n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada, était de 0,545 point logarithmique, ou environ 70 %. Cet avantage initial était plus faible que celui constaté pour les immigrants ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé, mais il s'amenuisait beaucoup plus lentement et se stabilisait à 0,19 point d'ici la 10^{e} année suivant l'établissement avant de progresser de nouveau (graphique 5). Parmi les trois derniers groupes ayant une certaine expérience antérieure acquise au Canada, l'avantage initial en matière de gains disparaissait d'ici la 4^{e} année suivant l'établissement chez les immigrants ayant une expérience antérieure de travail non spécialisé, d'ici la 14^{e} année chez ceux ayant seulement une expérience d'études au Canada et d'ici la 7^{e} année chez ceux ayant une autre expérience antérieure acquise au Canada. On a mesuré des tendances similaires chez les femmes (tableau 3 et graphique 6).

---

29. Le coefficient de l'indicateur pour l'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada diminue seulement de 1,364 dans le modèle qui comprend uniquement le type d'expérience antérieure acquise au Canada, le nombre d'années depuis l'établissement, la cohorte d'arrivée et l'interaction entre le type d'expérience antérieure acquise au Canada le nombre d'années depuis l'établissement, à 1,197 (une diminution de 12 %) lorsque l'on tient compte dans le modèle de l'âge au moment de l'établissement, du niveau de scolarité, de la langue et de la région d'origine. Le coefficient diminue davantage pour atteindre 1,107 lorsque l'on tient compte dans le modèle de la fréquentation scolaire, du lieu de résidence et des conditions macroéconomiques.
30. Ceci représente une différence d'environ 202 % en matière de gains moyens, qui sont dérivés de $\exp(1,107)-1=2,02$.

Tableau 3-1
Modèles de régression illustrant les différences en matière de gains selon le type d'expérience au Canada et le sexe, en fonction du nombre d'années depuis l'établissement — Partie 1

	Hommes		Femmes	
	coefficient	erreur type robuste	coefficient	erreur type robuste
Ordonnée à l'origine	9,832 ***	0,015	9,417 ***	0,018
Années depuis l'établissement	0,196 ***	0,001	0,176 ***	0,001
Années au carré depuis l'établissement	-0,008 ***	0,000	-0,006 ***	0,000
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement	1,107 ***	0,006	0,786 ***	0,008
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada	0,545 ***	0,007	0,608 ***	0,010
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada	0,278 ***	0,016	0,252 ***	0,019
Expérience antérieure d'études au Canada seulement	0,121 ***	0,008	0,189 ***	0,012
Autre expérience antérieure acquise au Canada	0,359 ***	0,005	0,225 ***	0,005
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,164 ***	0,001	-0,119 ***	0,002
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,074 ***	0,001	-0,083 ***	0,003
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,085 ***	0,002	-0,076 ***	0,005
Expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,016 ***	0,001	-0,020 ***	0,004
Autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,085 ***	0,001	-0,065 ***	0,001
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,006 ***	0,015	0,005 ***	0,000
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,004 ***	0,001	0,004 ***	0,000
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,004 ***	0,000	0,003 ***	0,000
Expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	0,001 *	0,006	0,001 *	0,000
Autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	0,004 ***	0,008	0,003 ***	0,000
Cohorte d'établissement (référence : cohorte de 1990–1994)				
Cohorte de 1995–1999	0,079 ***	0,018	0,025 ***	0,004
Cohorte de 2000–2004	-0,062 ***	0,009	-0,075 ***	0,005
Cohorte de 2005–2006	-0,117 ***	0,006	-0,143 ***	0,006
Cohorte de 1995–1999 en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,012 ***	0,002	-0,005 ***	0,000
Cohorte de 2000–2004 en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	0,011 ***	0,002	0,015 ***	0,001
Cohorte de 2005–2006 en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	0,044 ***	0,005	0,042 ***	0,001
Conjoint ou personne à charge du demandeur principal	-0,130 ***	0,003	-0,220 ***	0,002
Âge au moment de l'établissement (référence : 45 à 54 ans au moment de l'établissement)				
20 à 24 ans au moment de l'établissement	0,208 ***	0,002	0,179 ***	0,007
25 à 29 ans au moment de l'établissement	0,288 ***	0,000	0,199 ***	0,006
30 à 34 ans au moment de l'établissement	0,248 ***	0,000	0,181 ***	0,006
35 à 39 ans au moment de l'établissement	0,185 ***	0,000	0,149 ***	0,006
40 à 44 ans au moment de l'établissement	0,104 ***	0,000	0,081 ***	0,006

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Note : Chaque modèle comprend également la région d'origine, les effets fixes de l'emplacement géographique et deux variables macroéconomiques.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Tableau 3-2
Modèles de régression illustrant les différences en matière de gains selon le type d'expérience au Canada et le sexe, en fonction du nombre d'années depuis l'établissement — Partie 2

	Hommes		Femmes	
	coefficient	erreur type robuste	coefficient	erreur type robuste
Niveau de scolarité au moment de l'établissement (référence : diplôme d'études supérieures)				
Études secondaires ou moins	-0,456 ***	0,004	-0,492 ***	0,004
Métier ou apprentissage	-0,366 ***	0,004	-0,416 ***	0,005
Études secondaires partielles	-0,271 ***	0,005	-0,306 ***	0,004
Baccalauréat	-0,121 ***	0,000	-0,151 ***	0,004
Compétences linguistiques (référence : ne parle ni anglais ni français)				
Anglais langue maternelle	0,367 ***	0,001	0,366 ***	0,005
Français langue maternelle ou parle français	0,018 **	0,003	0,171 ***	0,007
Anglais ou français langue maternelle, bilingue	0,176 ***	0,006	0,336 ***	0,009
Autre langue maternelle, parle anglais	0,142 ***	0,004	0,154 ***	0,003
Autre langue maternelle, bilingue	0,150 ***	0,004	0,259 ***	0,005
Mois de fréquentation scolaire à temps plein	-0,087 ***	0,004	-0,071 ***	0,000

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Note : Chaque modèle comprend également la région d'origine, les effets fixes de l'emplacement géographique et deux variables macroéconomiques.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Graphique 5
Écarts estimés du logarithme des gains, comparativement aux hommes immigrants sans expérience antérieure, selon le nombre d'années depuis l'établissement

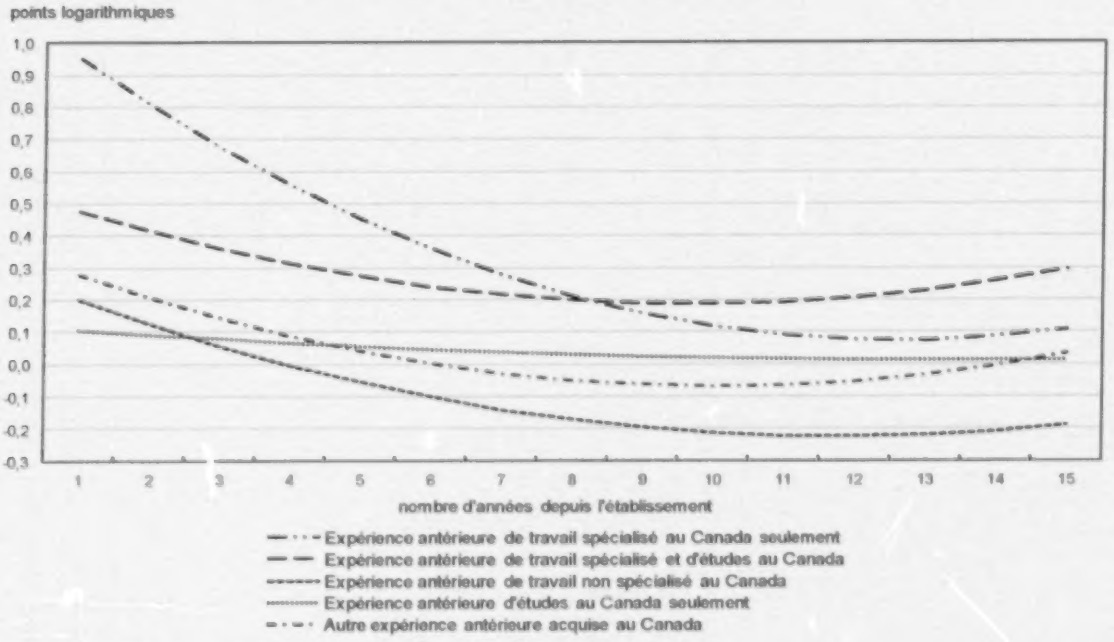

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Graphique 6
Écarts estimés du logarithme des gains, comparativement aux femmes immigrantes sans expérience antérieure, selon le nombre d'années depuis l'établissement

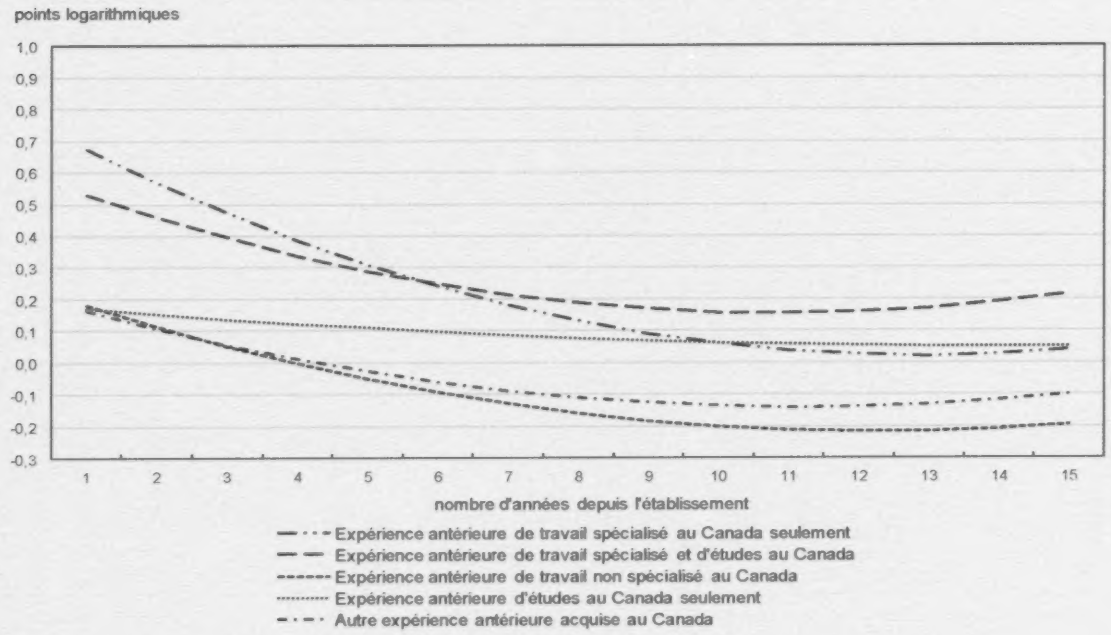

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011

Le tableau 4 présente les estimations d'un modèle de régression comparant les gains des différents groupes d'immigrants à partir de l'année d'arrivée. Lorsque l'on tient compte des différences entre les groupes en matière d'années réelles de résidence au Canada et de toutes les variables de contrôle, les hommes immigrants ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada obtenaient toujours des gains initiaux beaucoup plus élevés en comparaison des hommes immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada. Leur avantage initial, à 0,859 point logarithmique, s'amenuisait alors que le nombre d'années au Canada augmentait. L'avantage diminuait à environ 0,13 point logarithmique d'ici la 12^{e} année suivant l'arrivée, avant d'augmenter de nouveau (graphique 7). En comparaison, les hommes immigrants ayant d'autres types d'expérience antérieure acquise au Canada ne présentaient aucun avantage en matière de gains initiaux en comparaison des hommes immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada. Cependant, la croissance des gains après l'arrivée tendait à être plus forte parmi les hommes immigrants ayant à la fois une expérience de travail spécialisé et une expérience d'études au Canada et chez les immigrants ayant seulement une expérience antérieure d'études au Canada, en comparaison des hommes immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada. Par conséquent, les écarts initiaux négatifs en matière de gains entre les deux premiers groupes disparaissaient 11 à 13 ans après l'arrivée. Le rattrapage en matière de croissance des gains était presque nul pour les hommes immigrants ayant une expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada.

Encore ici, on a observé des tendances similaires pour les femmes immigrantes, toutefois les différences entre les gains initiaux par type d'expérience antérieure acquise au Canada étaient plus faibles chez les femmes que chez les hommes (tableau 4 et graphique 8).

Tableau 4

Modèles de régression illustrant les avantages en matière de gains des hommes immigrants et des femmes immigrantes ayant une expérience de travail spécialisé au Canada avant l'obtention de la résidence permanente, en fonction du nombre d'années depuis l'arrivée

	Hommes		Femmes	
	coefficient	erreur type robuste	coefficient	erreur type robuste
Ordonnée à l'origine	9,631 ***	0,013	9,317 ***	0,016
Années depuis l'arrivée	0,214 ***	0,001	0,185 ***	0,001
Années au carré depuis l'arrivée	-0,008 ***	0,000	-0,007 ***	0,000
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement	0,859 ***	0,006	0,503 ***	0,009
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada	-0,575 ***	0,010	-0,247 ***	0,012
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada	-0,113 ***	0,021	-0,123 ***	0,020
Expérience antérieure d'études au Canada seulement	-0,824 ***	0,012	-0,525 ***	0,014
Autre expérience antérieure acquise au Canada	-0,036 ***	0,007	-0,046 ***	0,006
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée	-0,121 ***	0,001	-0,086 ***	0,002
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée	0,036 ***	0,002	0,004	0,003
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée	-0,073 ***	0,005	-0,062 ***	0,005
Expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée	0,080 ***	0,004	0,048 ***	0,004
Autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée	-0,055 ***	0,002	-0,049 ***	0,001
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée au carré	0,005 ***	0,000	0,004 ***	0,000
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée au carré	0,002 ***	0,000	0,002 ***	0,000
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée au carré	0,004 ***	0,000	0,003 ***	0,000
Expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée au carré	-0,001 ***	0,000	-0,001 **	0,000
Autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée au carré	0,004 ***	0,000	0,003 ***	0,000

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Note : Chaque modèle comprend également les variables figurant dans le tableau 3.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Graphique 7
Écarts estimés du logarithme des gains, comparativement aux hommes immigrants sans expérience antérieure, selon le nombre d'années depuis l'arrivée

points logarithmiques

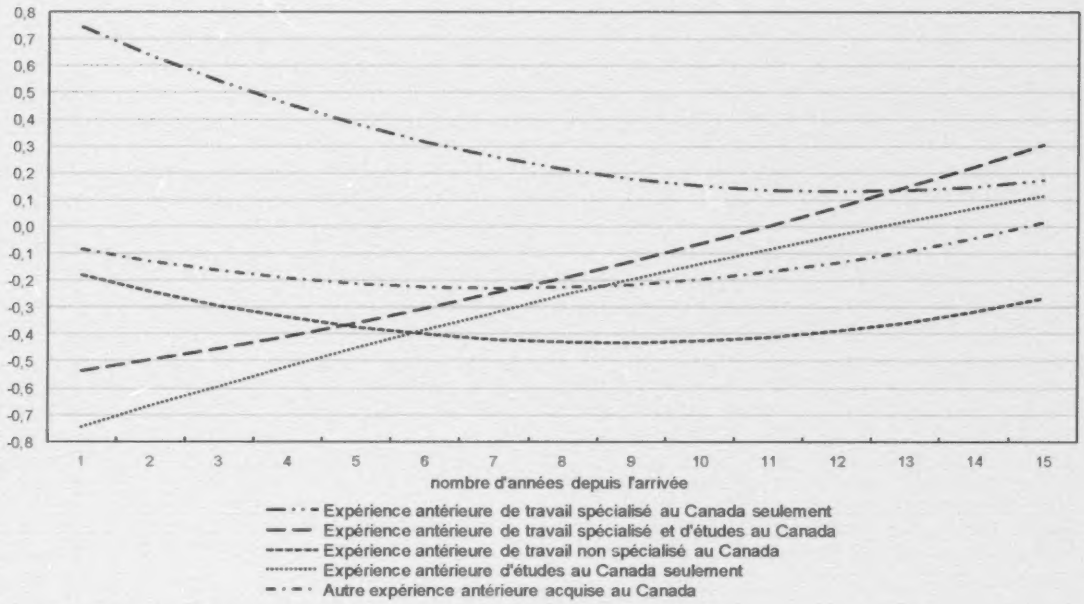

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Graphique 8
Écarts estimés du logarithme des gains, comparativement aux femmes immigrantes sans expérience antérieure, selon le nombre d'années depuis l'arrivée

points logarithmiques

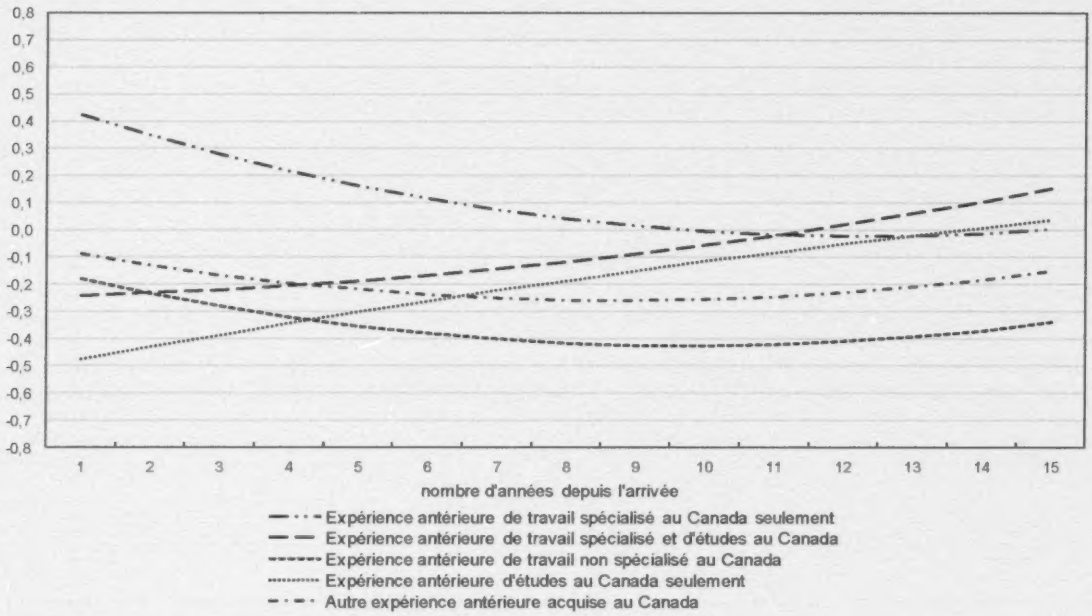

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Dans l'ensemble, les immigrants qui avaient une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada disposaient d'un très important avantage en matière de gains initiaux en comparaison des immigrants qui avaient été sélectionnés directement de l'étranger, peu importe s'ils étaient comparés à partir de l'année de l'établissement ou de l'année d'arrivée. Les immigrants qui étaient initialement venus au pays en tant qu'étudiants étrangers, avec ou sans expérience antérieure de travail spécialisé au Canada, ne présentaient aucun avantage en matière de gains en comparaison des immigrants qui avaient été sélectionnés directement de l'étranger lorsque la comparaison portait sur l'année d'arrivée, cependant un avantage existait lorsqu'elle portait sur l'année de l'établissement. Enfin, les anciens étudiants étrangers avaient tendance à connaître une plus forte croissance de leurs gains au fil du temps.

4.3 Analyses multivariées : Rendement au chapitre des gains associé à une année additionnelle d'expérience antérieure acquise au Canada

Alors que les analyses décrites ci-dessus comparent les gains par type d'expérience antérieure acquise au Canada, la présente section quantifie de façon plus poussée l'effet d'une expérience antérieure acquise au Canada en examinant le rendement au chapitre des gains associé à une année additionnelle d'expérience antérieure acquise au Canada au moment de l'établissement, et en déterminant la durée d'un tel effet. Le tableau 5 présente les résultats. Comme dans le tableau 3, où la comparaison entre les groupes débute à partir de l'année de l'établissement, les immigrants qui comptaient une année additionnelle d'expérience antérieure acquise au Canada réalisaient des gains plus élevés en comparaison des immigrants sans aucune expérience antérieure acquise au Canada au moment de l'établissement. L'effet positif était le plus prononcé chez les immigrants qui avaient seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada, avec 0,248 point logarithmique ou 28 % pour une année additionnelle d'une telle expérience. Cet effet diminuait au fil du temps pour atteindre son point le plus faible à 0,03 point logarithmique ou 3 % à la 12^{e} année suivant l'établissement, pour augmenter de nouveau par la suite.

Tableau 5
Modèles de régression illustrant les avantages en matière de gains associés à une année additionnelle d'expérience de travail spécialisé au Canada avant l'obtention de la résidence permanente, selon le sexe, en fonction du nombre d'années depuis l'établissement

	Hommes		Femmes	
	coefficient	erreur type robuste	coefficient	erreur type robuste
Ordonnée à l'origine	9,931 ***	0,016	9,443 ***	0,018
Années depuis l'établissement	0,188 ***	0,001	0,170 ***	0,001
Années au carré depuis l'établissement	-0,007 ***	0,000	-0,006 ***	0,000
Années d'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement	0,248 ***	0,002	0,227 ***	0,002
Années d'expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada	0,071 ***	0,007	0,077 ***	0,007
Années d'expérience antérieure d'études au Canada seulement	0,004	0,002	0,031 ***	0,002
Années d'autre expérience antérieure acquise au Canada	0,074 ***	0,002	0,062 ***	0,002
Années d'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,036 ***	0,000	-0,032 ***	0,001
Années d'expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,025 ***	0,002	-0,029 ***	0,002
Années d'expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	0,000	0,001	-0,003 ***	0,001
Années d'autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,019 ***	0,000	-0,018 ***	0,000
Années d'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,002 ***	0,000	0,001 ***	0,000
Années d'expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,001 ***	0,000	0,001 ***	0,000
Années d'expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,000	0,000	0,000	0,000
Années d'autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,001 ***	0,000	0,001 ***	0,000

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Note : Chaque modèle comprend également les variables figurant dans le tableau 3.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

L'effet d'une année additionnelle de tout autre type d'expérience antérieure acquise au Canada était beaucoup plus faible. Une année additionnelle d'expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada était associée à un avantage en matière de gains de 0,071 point logarithmique ou 7,3 % pour les hommes immigrants au moment de l'établissement, en comparaison des hommes immigrants sans aucune expérience antérieure acquise au Canada, toutefois cet effet diminuait rapidement et devenait négatif quatre ans après l'établissement. De même, une année additionnelle de tout autre type d'expérience antérieure acquise au Canada était associée à environ 0,075 point logarithmique ou 7,8 % au moment de l'établissement, et cet effet diminuait graduellement au fil du temps pour disparaître environ six ans après l'établissement. Une année additionnelle d'expérience antérieure d'études au Canada n'avait

aucun effet positif notable au moment de l'établissement, et cette mesure ne variait pas au fil du temps[31].

Pour ce qui est des femmes immigrantes, les effets initiaux d'une année additionnelle d'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada, de travail non spécialisé ou d'un autre type d'expérience au Canada tendaient à être légèrement plus faibles que les effets correspondants chez les hommes immigrants. Cependant, les effets initiaux d'une expérience antérieure d'études au Canada étaient beaucoup plus marqués chez les femmes que chez les hommes (tableau 5).

4.4 Analyses multivariées : Demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique et leurs conjoints

Les analyses ci-dessus couvrent tous les immigrants économiques et par conséquent brossent un tableau général des différences en matière de gains par type d'expérience antérieure acquise au Canada. La présente section reprend les mêmes analyses pour les demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique et leurs conjoints. Dans l'échantillon de l'étude, les demandeurs principaux représentent 85 % des immigrants économiques chez les hommes, mais seulement 43 % chez les femmes, ce qui reflète le fait que les hommes sont plus susceptibles d'être le demandeur principal. Les demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique ont été évalués directement au moyen du système de points utilisé pour la sélection des immigrants, l'hypothèse étant que leurs facteurs de capital humain et les autres caractéristiques d'adaptabilité augmenteraient leur potentiel de réussite sur le marché du travail canadien. Une analyse visant spécifiquement ce groupe pourrait réduire les effets potentiellement confusionnels causés par des facteurs non observés chez les demandeurs principaux, leurs conjoints et leurs personnes à charge. Aussi, les demandeurs principaux indiquaient leur profession envisagée dans leurs demandes. L'ajout de cette variable permet de tenir compte des différences potentielles entre les groupes en matière de connaissances sur le marché du travail du pays hôte et sur les professions hautement rémunérées[32]. L'information sur la profession réellement choisie après l'établissement n'est pas disponible dans le fichier de données.

Les tableaux 6-1 et 6-2 présentent les résultats des modèles qui examinent les effets généraux d'une expérience antérieure acquise au Canada ainsi que les effets d'une année additionnelle d'expérience antérieure acquise au Canada pour les demandeurs principaux et leurs conjoints séparément. Pour plus de concision, les tableaux présentent seulement les coefficients des variables représentant les types d'expérience au Canada et le nombre d'années depuis l'établissement, et les interactions entre ces deux variables, bien que toutes les variables de contrôle étaient incluses dans les estimations du modèle. Dans l'ensemble, les résultats pour les demandeurs principaux et leurs conjoints étaient généralement similaires. La principale différence était que les effets d'une expérience antérieure de travail au Canada étaient plus

31. Une étude de suivi qui utilisait un ensemble de données contenant des renseignements plus détaillés a montré que les résidents temporaires détenant un permis d'études constituent un groupe hétérogène. Ceux qui étaient venus au Canada pour poursuivre des études postsecondaires et qui avaient obtenu des diplômes d'études supérieures tendaient à obtenir des gains plus élevés après être devenus des immigrants reçus (Lu et Hou, 2015).
32. Pour de nombreux immigrants, la profession envisagée était différente de la profession avant l'immigration, et de nombreux immigrants ne peuvent pas trouver un emploi dans leur profession envisagée (Goldmann, Sweetman et Warman, 2009). Cependant, les tendances en matière de profession envisagée tendent à correspondre avec les demandes du marché du travail canadien. Par exemple, la part des immigrants qui prévoyaient travailler en tant que professionnels des TI avait augmenté considérablement à la fin des années 1990, mais avait ensuite diminué après l'effondrement du secteur au début des années 2000. Enfin, les immigrants qui prévoyaient travailler dans des professions hautement spécialisées obtenaient des gains considérablement plus élevés en comparaison des autres immigrants, même après la prise en compte des différences en matière de caractéristiques observées du capital humain (Picot et Hou, 2009).

marqués chez les demandeurs principaux en comparaison des conjoints. Cette tendance demeurait vraie à la fois pour les hommes et les femmes. Il est possible que dans les situations où les deux membres d'un couple avaient une expérience antérieure de travail au Canada, le membre qui avait obtenu le plus de succès était plus susceptible de faire la demande en tant que demandeur principal. Une autre possibilité serait la différence entre les degrés de sélection par les employeurs. Les travailleurs étrangers temporaires peuvent faire venir leurs conjoints au Canada. Ces conjoints peuvent obtenir un permis de travail dans certaines circonstances, et ainsi obtenir de l'expérience de travail au Canada. Cependant, comme leurs permis de travail ne sont pas obtenus avec l'aide de l'employeur, ils ne sont pas assujettis au même niveau de sélection institutionnelle sur le marché du travail en comparaison des travailleurs étrangers qui sont des demandeurs principaux.

La prise en compte de la profession envisagée chez les demandeurs principaux ne modifie pas beaucoup les effets positifs d'une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada. Il est clair que les gains initiaux plus élevés associés à une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada ne sont pas attribuables aux différences entre les groupes en matière de profession envisagée. Cependant, après la prise en compte de la profession envisagée, l'effet positif d'une expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada au moment de l'établissement devenait légèrement plus élevé. Par exemple, le rendement au chapitre des gains associé à une année additionnelle d'expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada chez les hommes demandeurs principaux était estimé à 0,072 point logarithmique sans prise en compte de la profession envisagée, mais il augmentait à 0,083 point logarithmique après la prise en compte de cette variable. Ces résultats donnent à penser que les immigrants ayant une expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada étaient désavantagés par leur profession envisagée en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada.

Tableau 6-1

Modèles de régression appliqués aux demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique et à leurs conjoints — Effet global d'une expérience antérieure acquise au Canada

	Hommes		Femmes	
	Demandeurs principaux	Conjoints	Demandeurs principaux	Conjoints
	coefficient			
Ordonnée à l'origine	9,984 ***	9,455 ***	9,689 ***	9,002 ***
Années depuis l'établissement	0,196 ***	0,198 ***	0,182 ***	0,176 ***
Années au carré depuis l'établissement	-0,008 ***	-0,008 ***	-0,007 ***	-0,006 ***
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement	1,137 ***	0,746 ***	0,949 ***	0,553 ***
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada	0,551 ***	0,482 ***	0,657 ***	0,448 ***
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada	0,323 ***	0,188 ***	0,430 ***	0,103 **
Expérience antérieure d'études au Canada seulement	0,154 ***	0,162 ***	0,225 ***	0,244 ***
Autre expérience antérieure acquise au Canada	0,418 ***	0,173 ***	0,385 ***	0,162 ***
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,168 ***	-0,109 ***	-0,154 ***	-0,074 ***
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,076 ***	-0,055 ***	-0,098 ***	-0,035 ***
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,088 ***	-0,052 ***	-0,103 ***	-0,038 ***
Expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,020 ***	-0,003	-0,027 ***	-0,020 *
Autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,094 ***	-0,030 ***	-0,098 ***	-0,041 ***
Expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,007 ***	0,005 ***	0,006 ***	0,003 ***
Expérience antérieure de travail spécialisé et d'études au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,004 ***	0,003 ***	0,004 ***	0,002 ***
Expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,004 ***	0,001	0,004 ***	0,001 *
Expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,001 **	0,000	0,001 **	0,001
Autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,005 ***	0,001 ***	0,004 ***	0,002 ***

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Notes : Chaque modèle comprend également les variables figurant dans les tableaux 3 à 5. Pour les demandeurs principaux, les modèles comprennent aussi la profession envisagée.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

Tableau 6-2

Modèles de régression appliqués aux demandeurs principaux dans la catégorie de l'immigration économique et à leurs conjoints — Effet d'une année additionnelle d'expérience antérieure acquise au Canada

	Hommes		Femmes	
	Demandeurs principaux	Conjoints	Demandeurs principaux	Conjoints
	coefficient			
Ordonnée à l'origine	10,096 ***	9,479 ***	9,768 ***	9,012 ***
Années depuis l'établissement	0,186 ***	0,197 ***	0,168 ***	0,174 ***
Années au carré depuis l'établissement	-0,007 ***	-0,008 ***	-0,006 ***	-0,006 ***
Années d'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement	0,248 ***	0,206 ***	0,232 ***	0,188 ***
Années d'expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada	0,083 ***	0,064 **	0,124 ***	0,027
Années d'expérience antérieure d'études au Canada seulement	0,008 ***	0,019 *	0,032 ***	0,050 ***
Années d'autre expérience antérieure acquise au Canada	0,080 ***	0,062 ***	0,076 ***	0,067 ***
Années d'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,036 ***	-0,029 ***	-0,035 ***	-0,024 ***
Années d'expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,025 ***	-0,020 **	-0,034 ***	-0,013 **
Années d'expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	0,000	-0,002	-0,003 **	-0,002
Années d'autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement	-0,020 ***	-0,013 ***	-0,020 ***	-0,016 ***
Années d'expérience antérieure de travail spécialisé au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,002 ***	0,001 ***	0,001 ***	0,001 ***
Années d'expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,001 ***	0,000	0,002 ***	0,000
Années d'expérience antérieure d'études au Canada seulement en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,000	0,000	0,000	0,000
Années d'autre expérience antérieure acquise au Canada en interaction avec le nombre d'années depuis l'établissement au carré	0,001 ***	0,001 ***	0,001 ***	0,001 ***

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,001)

Notes : Chaque modèle comprend également les variables figurant dans les tableaux 3 à 5. Pour les demandeurs principaux, les modèles comprennent aussi la profession envisagée.

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur les immigrants, 1982 à 2011.

5 Conclusion et discussion

La mobilité des travailleurs temporaires est maintenant devenue une forme très importante de migration internationale, et de nombreux pays développés occidentaux comptent sur les travailleurs étrangers temporaires pour faire face à leurs lacunes de main-d'œuvre. Ces travailleurs constituent ainsi un important « bassin de relève » pour l'immigration permanente au Canada. Même au cours des années 1980 et 1990, le Canada sélectionnait déjà une part non négligeable de ses résidents permanents parmi les anciens résidents temporaires, y compris ceux qui détenaient des permis de travail ou d'études. L'acceptation des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants étrangers en tant que résidents permanents a augmenté au cours de la première décennie des années 2000, avec l'expansion des programmes de candidats des provinces et la mise en œuvre de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC).

Lorsque des travailleurs étrangers temporaires deviennent des résidents permanents, tous les types d'expérience antérieure dans le pays hôte n'ont pas nécessairement la même incidence sur leurs résultats sur le marché du travail après la migration. La présente étude démontre clairement que les immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada avaient un avantage très important en matière de gains initiaux en comparaison des immigrants qui avaient été sélectionnés directement de l'étranger, peu importe s'ils étaient comparés à partir de l'année de l'établissement ou à partir de l'année d'arrivée. Moins du cinquième de l'avantage en matière de gains des immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada est attribuable à leur niveau de scolarité supérieur, à leurs meilleures compétences en anglais et au fait qu'une plus grande part d'entre eux provienne des États-Unis, de l'Europe du Nord et de l'Europe de l'Ouest. Il semble que leur avantage soit attribuable en grande partie à la sélection institutionnelle sur le marché du travail pour ce qui est du rôle joué par les employeurs dans la sélection des travailleurs étrangers et la sélection subséquente en cours d'emploi, et à un phénomène d'autosélection parmi les travailleurs étrangers temporaires qualifiés. L'avantage en matière de gains des immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada s'amenuisait considérablement au cours des années initiales suivant l'établissement, tandis que le second groupe connaissait une croissance plus rapide des gains, toutefois l'avantage ne disparaissait pas complètement et en fait commençait à croître après les 13 premières années.

Les immigrants ayant à la fois une expérience de travail spécialisé et une expérience d'études au Canada présentaient également de meilleurs résultats sur le marché du travail après leur établissement. Ils avaient un important avantage en matière de gains initiaux en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada, et cet avantage s'amenuisait graduellement au cours des 10 premières années suivant l'établissement, mais augmentait par la suite. Bien que leur avantage en matière de gains initiaux au moment de leur établissement était plus faible en comparaison des immigrants ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada, ils connaissaient une croissance plus rapide de leurs gains. Ces gains surpassaient ceux des immigrants ayant seulement une expérience antérieure de travail spécialisé 10 ans après l'établissement. Le groupe des immigrants ayant à la fois une expérience de travail spécialisé et une expérience d'études est similaire à la cohorte de la CEC, mise en œuvre en 2008, qui permet aux étudiants étrangers qui ont étudié au Canada pendant au moins deux ans, qui ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires et qui ont accumulé au moins une année d'expérience de travail spécialisé de faire une demande de statut d'immigrant reçu. La présente étude montre que, parmi les personnes ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada, le fait d'avoir étudié au Canada donne lieu à une grande différence en matière de gains initiaux au moment de l'établissement et en matière de croissance subséquente des gains.

En comparaison, les immigrants qui avaient une expérience antérieure d'études au Canada mais qui n'avaient aucune expérience antérieure de travail spécialisé au Canada avaient seulement un petit avantage en matière de gains au moment de leur établissement, en comparaison des immigrants qui n'avaient aucune expérience antérieure acquise au Canada, et cet avantage était entièrement attribuable à leur plus long séjour au Canada. Cet avantage s'amenuisait à presque zéro après environ 10 années suivant l'établissement et demeurait faible au cours des années subséquentes. Ces anciens travailleurs étrangers avaient réussi beaucoup moins bien que les étudiants étrangers qui avaient aussi une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada, même si les membres du premier groupe étaient plus susceptibles de détenir un diplôme d'études supérieures. Ces résultats concordent avec ceux de Lowell et Avato (2014) pour les États-Unis et avec ceux de Hawthorne et To (2014) pour l'Australie. Lowell et Avato (2014) affirment que malgré la perception commune voulant que les étudiants étrangers aux États-Unis soient les meilleurs et les plus brillants du reste de la planète, ils pourraient bien ne pas être aussi bien sélectionnés que les travailleurs étrangers temporaires en ce qui a trait à leur capacité de s'adapter au marché du travail américain. De même, Hawthorne et To (2014) ont discuté des défis auxquels les étudiants étrangers sont confrontés en Australie.

Le groupe comportant les gains les plus faibles était composé d'immigrants ayant seulement une expérience de travail non spécialisé au Canada. Ce groupe obtenait des gains considérablement plus faibles au moment de l'établissement et la croissance de leurs gains était plus faible après l'établissement, en comparaison des immigrants n'ayant aucune expérience antérieure acquise au Canada. Dans l'ensemble, les immigrants qui avaient été admis initialement au Canada en tant que résidents temporaires pour combler des emplois peu spécialisés obtenaient les moins bons résultats sur le marché du travail à plus long terme. Ces résultats sont attribuables à des données associées à une période pendant laquelle les travailleurs étrangers temporaires non qualifiés représentaient seulement une petite part des travailleurs étrangers temporaires. Le déplacement marqué des programmes de travailleurs étrangers temporaires vers le travail peu spécialisé qui était survenu au milieu de la première décennie des années 2000 pourrait donner lieu ou non à des résultats différents.

Dans l'ensemble, la présente étude met en évidence de façon importante le rôle des employeurs et de la sélection en cours d'emploi dans le processus de sélection des immigrants. Les ouvrages publiés aux États-Unis, qui sont principalement fondés sur l'expérience de travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés, donnent à penser que la sélection institutionnelle sur le marché du travail peut favoriser un bon appariement entre les compétences des immigrants et les demandes du marché du travail. Cette notion concorde avec les résultats de la présente étude relativement aux immigrants ayant une expérience antérieure de travail spécialisé au Canada. Plus spécifiquement, l'étude a constaté que les travailleurs étrangers temporaires qui ont une expérience de travail spécialisé au Canada obtiennent de meilleurs résultats que les immigrants qui n'ont aucune expérience antérieure acquise au Canada, à court terme et à long terme. Cependant, les résultats relatifs aux immigrants qui ont une expérience antérieure de travail non spécialisé au Canada mettent en évidence certaines limites potentielles de la sélection par les employeurs, et les effets de la sélection par les employeurs peuvent varier selon le secteur industriel (Ferrer, Picot et Riddell, 2014; Foster, 2012). Les travailleurs étrangers temporaires qui sont recrutés pour occuper des emplois à faible rémunération peuvent éprouver des difficultés à obtenir des emplois mieux rémunérés après être devenus des immigrants reçus.

Pour ce qui est des étudiants étrangers, tout comme les étudiants nés au Canada et ayant étudié au Canada peuvent obtenir des résultats divergents sur le marché du travail, c'est aussi le cas pour les étudiants internationaux. En concordance avec des études menées antérieurement aux États-Unis, en Australie et au Canada, la présente étude constate que les études faites dans le pays d'origine n'offrent pas nécessairement en soi un avantage clair pour les immigrants; cet avantage est plus susceptible de se concrétiser lorsque ces études sont accompagnées d'une expérience de travail spécialisé.

Bibliographie

Aydemir, A. 2003. « Effects of business cycles on the labour market participation and employment rate assimilation of immigrants ». *Canadian Immigration Policy for the 21st Century*, publié sous la direction de C. Beach, A. Green et J. Reitz., p. 373 à 412. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.

Aydemir, A. et M. Skuterud. 2005. « Explaining the deteriorating entry earnings of Canada's immigrant cohorts: 1966–2000 ». *Canadian Journal of Economics* 38 (2) : 641 à 672.

Bonikowska, A., F. Hou et G. Picot. 2015. *Which Human Capital Characteristics Best Predict the Earnings of Economic Immigrants?* Document de recherche de la Direction des études analytiques, n° 368. Ottawa : Statistique Canada.

Chiswick, B., Y. Cohen et T. Zach. 1997. « The labor market status of immigrants: Effects of the unemployment rate at arrival and duration of residence ». *Industrial and Labor Relations Review* 50 (2) : 289 à 303.

Citoyenneté et Immigration Canada. 2008. *Faits et chiffres 2007*. Disponible au lien suivant : http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/faits2007.pdf (consulté le 18 décembre 2008).

Citoyenneté et Immigration Canada. 2010. *Évaluation du Programme des travailleurs qualifiés*. Rapport n° Ci4-54/2010F-PDF. Disponible au lien suivant : http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/PTQ2010.pdf.

Citoyenneté et Immigration Canada. 2013a. *Faits et chiffres 2012*. Disponible au lien suivant : http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/index.asp (consulté le 28 janvier 2013).

Citoyenneté et Immigration Canada. 2013b « Life in Canada: A profile of pathways to permanent residence ». Conférence nationale sur l'établissement, 13 au 15 novembre. Direction de la recherche et de l'évaluation. Présentation.

Ferrer, A., G. Picot et C. Riddell. 2014. « New directions in immigration policy: Canada's evolving approach to the selection of economic immigrants ». *International Migration Review* 48 (3) : 846 à 867.

Foster, J. 2012. « Making temporary permanent: The silent transformation of the Temporary Foreign Worker Program ». *Just Labour: A Canadian Journal of Work and Society* 19: 22 à 46.

Goldmann, G., A. Sweetman et C. Warman. 2009. *The Economic Return on New Immigrants' Human Capital: The Impact of Occupational Matching*. Canadian Labour Market and Skills Researcher Network Working Paper n° 21.

Green, D.A. et C. Worswick. 2010. « Entry earnings of immigrant men in Canada: The roles of labour market entry effects and returns to foreign experience ». *Canadian Immigration: Economic Evidence for a Dynamic Policy Environment*, publié sous la direction de T. McDonald, E. Ruddick, A. Sweetman et C. Worswick, p. 77 à 110. Queen's Policy Studies Series, n° 67. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.

Hao, L. 2013. « Admission-group salary differentials in the United States: The significance of the labour-market institutional selection of high-skilled workers ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 39 (8) : 1337 à 1360.

Hawthorne, L. et A. To. 2014. « Australian employer response to the study-migration pathway: The quantitative evidence 2007-2011 ». *International Migration* 52 (3) : 99 à 115.

Hou, F. 2013. « Immigrant entry earnings over the past quarter-century: The roles of changing characteristics and returns to skills ». *Canadian Studies in Population* 40 (3-4) : 149 à 163.

Hunt, J. 2011. « Which immigrants are most innovative and entrepreneurial? Distinctions by entry visa ». *Journal of Labour Economics* 29 (3) : 417 à 457.

Koslowski, R. 2014. « Selective migration policy models and changing realities of implementation ». *International Migration* 52 (3) : 26 à 39.

Lofstrom, M. et J. Hayes. 2011. *H-1Bs: How Do They Stack Up to US Born Workers?* Document de discussion n° 6259. Bonn : Institute for the Study of Labour. Disponible au lien suivant : http://ftp.iza.org/dp6259.pdf.

Lowell, L. et J. Avato. 2014. « The wages of skilled temporary migrants: Effects of visa pathways and job portability ». *International Migration* 52 (3) : 85 à 98.

Lu, Y. et F. Hou. 2015. « Study and work: What makes international students successful immigrants in the Canadian labour market? ». *Onward and Upward Mobilities: International Students, Their Families and Structuring Institutions*, publié sous la direction de A.H. Kim et M.-J. Kwak. Toronto : University of Toronto Press. À venir.

Mithas, S. et H.C. Lucas Jr. 2010. « Are foreign IT workers cheaper? U.S. visa policies and compensation of information technology professionals ». *Management Science* 56 (5) : 745 à 765.

Oreopoulos, P. 2011. « Why do skilled immigrants struggle in the labor market? A field experiment with thirteen thousand resumes ». *American Economic Journal: Economic Policy* 3 (4) : 148 à 171.

Pang, M. 2013. *Les travailleurs étrangers temporaires*. Document de référence n° 2013-11-F. Ottawa : Bibliothèque du Parlement.

Picot, G. et F. Hou. 2009. *Les caractéristiques des immigrants, l'effondrement de la TI et leur effet sur les gains initiaux des immigrants*. Document de recherche de la Direction des études analytiques, n° 315. Ottawa : Statistique Canada.

Sweetman, A. et C. Warman. 2010. « Canada's temporary foreign workers programs ». *Canadian Issues* (printemps) : 19 à 24.

Sweetman, A. et C. Warman. 2014. « Former temporary foreign workers and international students as sources of permanent immigration ». *Canadian Public Policy* 40 (4) : 392 à 407.

Thomas, D. 2010. « Les ressortissants étrangers qui travaillent temporairement au Canada ». *Tendances sociales canadiennes* 90 (juin) : 34 à 48. N° 11-008-X au catalogue de Statistique Canada.

Vineberg, R. 2010. « Temporary migration and labour market responsiveness in the Prairie provinces ». *Canadian Issues* (printemps) : 37 à 41.

Warman, C. 2010. « The returns of foreign credentials of temporary foreign workers and recently landed immigrants in Canada ». *Canadian Immigration: Economic Evidence for a Dynamic Policy Environment*, publié sous la direction de T. McDonald, E. Ruddick, A. Sweetman et C. Worswick, p. 209 à 233. Queen's Policy Studies Series. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.